

LA TERRE de chez nous

Longueuil, 5 février 1987

LIBRE-ÉCHANGE

L'agriculture serait peu touchée ?

L'agriculture sera surtout discutée au GATT et très peu au niveau des négociations sur le libre-échange entre le Canada et les États-Unis. C'est ce

qu'ont déclaré Robert Bourassa, premier ministre du Québec, et Pat Carney, ministre du Commerce extérieur canadien, à l'issue d'une rencontre en

Suisse. Tous les deux sont de passage en Europe pour participer à des rencontres à caractère économique.

Pour Mme Carney, le problème principal est celui des énormes subventions qui sont versées dans le monde pour soutenir la production agricole: on parle de 75 milliards de dollars américains dont 65 proviennent des États-Unis et de la CEE. Dans le cadre des négociations canado-américaines, seules des questions de normes de sécurité ou de standards de qualité pourraient être abordées.

Mais pour Robert Bourassa, l'inquiétude reste vive: les producteurs américains pourraient inonder notre marché de produits agricoles en cas de libre-échange. Aussi, le gouvernement provincial étudie trois hypothèses. Il acceptera l'entente éventuelle si son contenu convient au Québec. Il la rejettera si elle va à l'encontre de nos intérêts. Et enfin, il évalue la possibilité d'exclure l'agriculture des discussions avec le gouvernement américain. C'est d'ailleurs cette dernière position que Robert Bourassa avait énoncée avant la rencontre avec Mme Carney. A.B.

En bref...

Hausse des prévisions du revenu agricole

Le revenu net agricole des producteurs canadiens devrait être meilleur que ce qui avait été prévu en fin d'année 1986. Rappelons que les économistes d'Agriculture Canada avaient alors prévu une baisse de 18% du revenu agricole net. Mais l'annonce du programme spécial pour les grains de un milliard de dollars les a incités à revoir leurs prévisions à la hausse. L'addition de ce milliard aura pour effet d'augmenter les recettes monétaires agricoles en 1987 à 20,4 milliards de dollars et le revenu net à 4,74 milliards de dollars. Cette injection de fonds, surtout concentrée dans les Prairies, devrait amener une légère augmentation des achats d'intrants et des investissements en machinerie et bâtiment.

PROMOTION DU PORC

La Fédérée a versé 50 000 \$

« À la Coopérative Fédérée de Québec, on trouve bizarre que la Fédération des producteurs de porcs du Québec n'ait pas jugé bon de nous remercier pour les 50 000 \$ que nous leur avons donnés pour le démarrage de son programme de promotion générique de la viande de porc », a déclaré le secrétaire général de l'organisme, M. Mario Dumais, fort déçu que leur geste n'ait pas été apprécié.

« On n'y comprend rien! d'ajouter M. Dumais, d'autant plus surpris... que les faits ont été quelque peu travestis lors de la conférence de presse marquant le lancement de la campagne de promotion du porc. Le président de la Fédération a soutenu que la campagne de promotion de son organisme était financée en majeure partie par les producteurs eux-mêmes; ce que l'on ne nie pas. Il a cependant mentionné — en présence de M. Michel Pagé — la générosité du ministère de l'Agriculture qui leur a consenti une subvention de 100 000 \$ et ce, sans faire la moindre allusion aux 50 000 \$ de la coopérative. Il est fort décevant d'avoir l'impression que la Fédération n'a pas apprécié l'implication de la Fédérée! »

Et pourquoi a-t-on oublié de mentionner cette contribution de la Coopérative Fédérée de Québec? À cette question le président de la Fédération, M. Laurent Pellerin répond: « Nous avons reçu le 10 janvier seulement le chèque de la Fédérée et, malheureusement, tous nos documents de promotion étaient déjà rédigés. Comme cette participation financière nous avait été promise au début décembre, nous ne savions trop si elle se concrétiserait. Par ailleurs, nous entendions en faire mention, tôt ou tard, quand les autres intervenants de l'industrie porcine nous auraient fait connaître comment ils entendent s'impliquer dans notre projet de mise sur pied d'un organisme commun de promotion. » L. St-P.



ÉTABLISSEMENT

Aide aux femmes de plus de 40 ans

Les femmes qui ont dépassé l'âge limite de 40 ans devraient recevoir une aide gouvernementale pour défrayer les coûts légaux et professionnels que nécessite un établissement en agriculture. Cette aide que pourrait fournir le ministère de l'Agriculture du Québec ne s'inscrirait pas cependant à l'intérieur de la loi actuelle qui fournit 15 000 \$ aux conjoints de moins de 40 ans qui s'établissent en agriculture.

Telle est la position du Comité provincial des femmes en agriculture qui s'est réuni la semaine dernière à Longueuil. Comme nous le signalait la vice-présidente, Mme Monique Bégin, l'activité est grande chez les agricultrices cet hiver. Au printemps, on comptera 8 syndicats de femmes: Nicolet joindra les rangs le 24 février, l'Abitibi-Témiscamingue et le Lac-St-Jean, le 25 février et la Côte-du-Sud le 5 mars.

Contrairement à ce qui avait été écrit dans *La Terre*, c'est un montant de 165 000 \$ que les agricultrices ont touché du MAPAQ fin décembre, et non 175 000 \$. Ces montants servent à fournir de l'information et de l'éducation aux membres. « La rapidité avec laquelle les femmes s'organisent témoigne que c'est un mouvement de fond qui soulève les régions. Les syndicats d'agricultrices répondent à une nécessité », de conclure Mme Bégin. R.L.

Bref...

Le gouvernement investit 2 334 500 \$ dans l'alimentation

Les sociétés Industries Lassonde Inc. et A. Lassonde & Fils Inc. de Rougemont et Spécialités de Boulangerie B.H.R. (1986) Inc. de Saint-Chrysostome, recevront conjointement une contribution fédérale de 2 334 500 \$ pour moderniser et agrandir leurs installations.

Le projet aux usines de Rougemont, spécialisées dans la production de jus et de boissons aux fruits, devrait entraîner des investissements de 11 740 000 \$ et la création de 50 emplois.

Le projet à l'usine de Saint-Chrysostome, qui se spécialise dans les garnitures de tarte, générera des investissements de 1 600 000 \$ et la création de 20 emplois.

MISEZ

sur vos possibilités

Vos projets de refinancement et d'investissement en terres, machines, rénovations ou constructions ont pour but d'améliorer vos conditions de vie.

Choisir un financement adéquat est une des plus importantes décisions que vous aurez à prendre.

Pensez à la Société du crédit agricole et aux avantages qu'elle vous offre:

- \$ des taux d'intérêt concurrentiels
terme de 5 ans: 10³/₄%
termes de 10 ans et plus: 11%
- \$ des termes de 5 à plus de 25 ans
- \$ un programme d'hypothèques à risques partagés qui protège contre les hausses de taux d'intérêt
- \$ une réponse rapide à votre demande de prêt
- \$ un service personnalisé avec des conseillers spécialisés dans le financement agricole
- \$ l'accès aux programmes innovateurs de la Société

Pour en savoir davantage, communiquez avec notre personnel.



Société du crédit agricole
Canada

Farm Credit Corporation
Canada

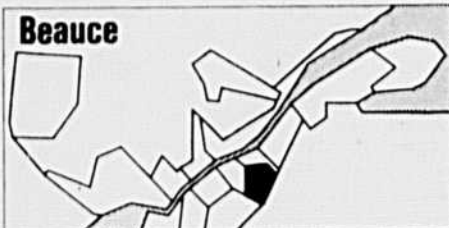
Edifice Champlain
2700, boulevard Laurier
C.P. 3600
Ste-Foy G1V 4C7
Tél.: (418) 648-3993

Canada

Chronique syndicale



Beauce



Plan de relance agricole des Appalaches

Après 5 rencontres, la concertation et l'implication des différents intervenants (producteurs, UPA, agronomes et CLSC) viennent de donner le jour à un guide d'action et à un plan de travail pour les 3 à 4 prochains mois. Les producteurs seront d'abord consultés sur les objectifs de relance et les moyens préconisés pour atteindre ceux-ci. Au dire d'un observateur, les moyens suggérés sont innovateurs et l'approche est différente et très intéressante par rapport à ce qui s'est fait dans d'autres régions au Québec. Par la suite, une campagne de sensibilisation est prévue auprès des différents intervenants municipaux et économiques, des députés et de toute la population du secteur visé. À l'heure actuelle, l'intérêt est soutenu et les différents intervenants démontrent un esprit d'implication très positif.

Consultation 1987

Les secteurs nous ont avisés comment ils entendent mener la consulta-

tion cette année. Tandis que 7 secteurs intégreront cette activité à l'intérieur de leur assemblée, 2 secteurs (Beauce-Nord et Dorchester-Nord) tiendront des réunions spécifiques sur le sujet, soit des réunions de cuisine pour l'un et une assemblée spéciale pour l'autre. Les secteurs Beauce-Centre et Dorchester-Centre restent à préciser. Peu importe le moyen choisi, l'ensemble des administrateurs poursuivent le même objectif: «sensibiliser et consulter les producteurs sur les diverses réformes annoncées par les gouvernements.»

Tensions parasites

Voici la liste des municipalités ayant accepté de nous appuyer dans nos démarches auprès du gouvernement provincial, afin qu'il refuse d'approuver le projet de règlement de l'Hydro qui tente de se soustraire de ses responsabilités en matière de tensions parasites et de variations de voltage: St-Honoré, Ste-Hénédine, Ste-Marie, Scott Junction, Aubert Gallion, St-Elzéar, St-Méthode, St-Victor, St-Jules, St-Victor de Tring, St-Benjamin, St-Malachie, Vallée-Jonction, Courcelles, St-Joseph des Erables, St-Joseph, St-Benoît, St-Martin, St-Zacharie, St-Sébastien, St-Georges-Ouest. Merci à ces dernières!

Assemblée du plan conjoint du bois

Dans le but de se rapprocher de la base et de susciter une plus grande participation des producteurs, le Syndicat

tiendra cette année des assemblées dans douze secteurs. Toutes ces réunions auront lieu entre le 9 et le 26 février prochains.

Bois franc sciage de 50 pouces à 63 \$/corde

Les producteurs de bois de la Beauce bénéficient d'une hausse de 10 % du prix du bois franc en 1987. En effet, le prix du bois franc (érable, plaine, merisier, hêtre et bouleau blanc) de 50 pouces de longueur est passé de 57 \$ à 63 \$ la corde, au chemin du producteur, suite à une entente que le Syndicat vient de conclure avec un industriel de la Beauce. Ce bois, dont le diamètre minimum est de six pouces, est destiné à la fabrication de palettes.

Abitibi/Témiscamingue



Dernier conseil d'administration

Le 13 janvier dernier, se réunissait pour leur première réunion de l'année les membres du conseil d'administration de la Fédération de l'A.-T.

Ce fut une journée de démarrage sur plusieurs dossiers. Par exemple, on y a procédé à la formation des comités. On a aussi fait le tour de la consultation permanente.

Le Syndicat multi-disciplinaire (Petites productions) a aussi fait part de sa demande de collaboration des syndicats de secteur quand au travail de recensement des différentes entreprises autres que bovins, lait, bois, agneaux et moutons.

Quant au dossier de révision d'aménagement des MRC, la Fédération y est allée d'une demande d'audition publique en région plutôt qu'à Québec.

On a aussi décidé d'envoyer une délégation à Québec afin de faire pression pour l'avancement du dossier Plan de développement et connaître la position du Ministère.

Cette délégation sera à Québec vers la mi-février.

Consultation permanente

Tous les secteurs sont en marche pour cette opération d'écoute, de réflexion.

Les administrateurs(trices) ont dû recevoir leurs grilles ainsi que leurs «lettres aux dirigeants» et la feuille régionale.

Les syndicats, ont, eux, reçu leur grille de synthèse.

Vous êtes invités à lire *La Terre de chez nous* qui contient chaque semaine un article sur le rôle de l'État dans le développement de l'agriculture.

Bonne discussion et bonne synthèse!

En bref...

Propriétaires de boisés, connaissez-vous le cours «Gérer sa forêt» présenté par la Faculté de foresterie de l'Université Laval ainsi que le journal «Le Soleil» en collaboration avec la Fédération des producteurs de bois du Québec?

Ce cours s'adresse, de manière fort intéressante, à tous les propriétaires de boisés au Québec.

Pour en savoir plus long, voir votre administrateur du bois ou appelez au (819) 762-0833.

Dates des assemblées générales des différents syndicats spécialisés

Syndicat des producteurs de bovins

d'Abitibi-Témiscamingue — 5 mars 1987, 9 h 30, Salle municipale de Ste-Rose de Poularies.

Syndicat des producteurs de lait d'Abitibi-Témiscamingue — 20 mars 1987, 9 h 30, Motel Alpin de Rouyn-Noranda.

Cercle d'amélioration du bétail du Nord-Ouest — 26 mars 1987, 9 h 30, Motel Henri de Rouyn-Noranda.

Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue — En avril, à Rouyn-Noranda (la date sera précisée plus tard).

Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec

Paiements anticipés

À la mi-janvier 1987, se déroulait la première d'une série d'inspections ou de vérifications mensuelles, dans le but d'évaluer les inventaires de pommes de terre dans les entrepôts des producteurs ayant obtenu une avance dans le cadre du programme des paiements anticipés.

La tenue de ces inspections est exigée par Agriculture Canada qui en a fait l'une des conditions essentielles auxquelles doit se conformer la Fédération pour administrer le programme.

Les producteurs qui ont écoulé des pommes de terre depuis le moment où ils ont fait la demande d'un paiement anticipé jusqu'à la mi-janvier 1987, seront donc tenus de rembourser la partie correspondante de leur paiement anticipé avant le 28 février 1987. Un avis à cet effet sera expédié aux producteurs concernés. Rappelons que le remboursement s'effectue au fur que la récolte est écoulée, sur une base de 2, \$ par cent livres.

Le Conseil d'administration du 28 janvier

Les membres du Conseil d'administration de la Fédération se sont réunis à Québec le 28 janvier dernier. À cette occasion, ils ont fait le point sur les dossiers auxquels la Fédération portera une attention toute spéciale en 1987, c'est-à-dire:

- la préparation et le dépôt d'un mémoire pour appuyer la création d'un Office canadien de commercialisation de la pomme de terre. La proposition de la Fédération demande que tous les secteurs de la production de pommes de terre du Québec soient inclus dans l'accord. L'audience publique où seront entendus les intervenants du Québec aura lieu les 12 et 13 mai, à Québec.
- la Fédération participe avec les autres fédérations du secteur horticole à l'organisation d'une journée de réflexion sur le libre-échange qui se tiendra le 24 février prochain. Messieurs Jacques Proulx, président de l'UPA; François Côté, directeur du service Études et Recherches de l'UPA; Danny Dempster, vice-président exécutif du Conseil canadien de l'horticulture; et Jacques Obry, vice-président, Épiceries Métro-Richelieu, section fruits et légumes, sont les conférenciers invités. Suite aux exposés, des discussions en ateliers se dérouleront par secteur de production: pommes de terre, pommes, miel, horticulture ornementale et maraîchers/fraises et framboises/serres. La synthèse des ateliers sera sous la responsabilité de M. Serge

ECHOS de la direction

* QUEBEC FARMERS' ASSOCIATION

Une rencontre extraordinaire s'est tenue entre l'exécutif de l'UPA et la QFA. Sujets: l'implication de l'Union au mouvement Québec-français et nos liens avec les syndicats ouvriers. La QFA était inquiète à ces propos.

L'UPA a fait valoir qu'au niveau de la langue, sa position fut et reste claire: c'est la langue française qui a besoin de protection au Québec; l'Union, tout comme le MQF, reconnaît à la communauté anglaise le droit acquis pour sa langue, notamment au niveau des institutions (écoles, collèges, universités, hôpitaux, etc.). D'ailleurs l'UPA, en publiant différents outils d'information en anglais, fait des efforts constants pour rejoindre les producteurs anglophones.

Quant à nos liens avec les centrales syndicales, l'UPA a fait valoir qu'ils ne concernent que des points précis: libre-échange et rôle de l'État.

* RENCONTRE AVEC M. PAGÉ

Le ministre s'est engagé à ce que le MAPAQ passe au peigne fin tous les

schémas d'aménagement. Il s'opposera à toute disposition qui serait une entrave à la pratique normale de l'agriculture ou une restriction à la production en zone verte.

En fait, il s'agit de faire respecter l'article 98 de la loi 90: priorité à l'agriculture en zone agricole. Quant aux causes pendantes devant les tribunaux, M. Pagé attend les verdicts afin de décider alors s'il y a lieu de mettre des mesures législatives nouvelles de l'avant. Finalement, le ministre endosse l'avis de l'UPA quant aux dispositions environnementales existantes qui sont suffisantes sans que les MRC en ajoutent d'autres.

* ASSURANCES AGRICOLES

Dans une lettre au ministre Pagé, l'UPA s'inquiète d'une des dispositions incluses dans les ordonnances émises récemment à propos de la stabilisation dans le bovin notamment. Selon le texte, la Régie des assurances agricoles pourrait maintenant changer son modèle de référence en cours d'année alors que les régimes d'assurance sont déjà vendus.

Source:
Secrétariat général
de l'Union
des producteurs
agricoles



Godin, agent de formation à l'UPA, tandis que M. Richard Constantineau, directeur général de Pomexpan Inc. et de Pomexper Inc., aura la tâche de faire la synthèse de la journée.

la Fédération, conjointement avec les autres fédérations du secteur horticole, poursuivra le cheminement d'un projet s'intitulant « qualité vérifiée ». Ce projet vise à introduire un logo de « qualité vérifiée » qui garantira aux consommateurs que les produits l'arborant respectent des normes de qualité supérieures aux standards existants. Pour réaliser ce projet qui devrait exiger l'embauche d'inspecteurs, le Comité qui en a la charge, a entrepris des démarches pour s'assurer la participation financière du MAPAQ. Il est demandé au MAPAQ de financer 100 % des coûts d'opération de la première année, 90 % de la deuxième, de façon qu'à la 6e année, les frais soient partagés à parts égales entre le secteur horticole et le MAPAQ. En bref, le projet « qualité vérifiée », s'il se concrétise, s'avérera un programme d'inspection à tous les niveaux, c'est-à-dire, chez les producteurs, les grossistes et aux différents points de vente.

la Fédération a fixé la date de la tenue de son Assemblée annuelle au 15 avril 1987, au Centre municipal des congrès, à Québec. Quant aux assemblées régionales, les dates ne sont pas déterminées définitivement. Cependant, il est prévu qu'elles auront lieu en mars et avril.

Fédération des producteurs de volailles du Québec

Réunion du conseil d'administration

La Fédération a tenu une réunion de son conseil d'administration, les 13 et 14 janvier derniers. La réunion du 14 a été réservée à une réflexion sur la politique de transfert de quota.

Un document synthèse des discussions a été produit et distribué aux syndicats régionaux pour approfondir la recherche des alternatives et solutions. On profitera des assemblées annuelles des syndicats pour reprendre ce sujet.

À la séance du 13 janvier, les administrateurs ont approuvé le projet d'aide aux exportations de volailles du Québec. La Fédération met donc à la disposition des exportateurs admissibles une subvention de 0,25 \$ le kilogramme de poulet ou dindon exporté. Une somme globale de 500 000 \$ est réservée à cette fin d'ici le 31 décembre 1987, le tout sujet aux conditions et termes du programme approuvé par les administrateurs.

Ce programme de développement des exportations de volailles sera offert aux entreprises éligibles et permettra

Un nouveau collège de médecine vétérinaire

CHARLOTTETOWN — Deux septembre dernier, une cinquantaine d'étudiants et d'étudiantes fréquentent le Collège de médecine vétérinaire de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard, à Charlottetown.

Les portes de ce quatrième collège de médecine vétérinaire au Canada étaient ouvertes, jeudi le 22 janvier, à toutes les personnes qui ont assisté à la dernière assemblée annuelle de la Fédération canadienne des producteurs de lait.

Un porte-parole de la faculté a indiqué que les travaux de construction du

bâtiment — pas entièrement terminés — ont débuté il y a deux ans et demi. Cette impressionnante bâtisse abrite non seulement un collège, mais aussi un hôpital, lieu essentiel pour l'enseignement de cette science. Ce projet aura demandé un investissement de 26 millions de dollars. « On n'a pas mis un sou de plus que le montant prévu », a-t-on fièrement dit.

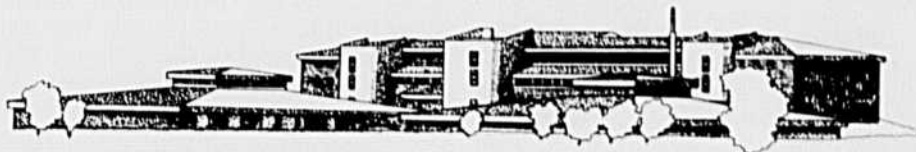
Le gouvernement fédéral s'est engagé à assumer 50 % des coûts, et l'autre 50 % sera payé au prorata par les gouvernements des quatre provinces Maritimes.

La faculté de médecine vétérinaire compte cette année 25 professeurs. Ce nombre pourrait être de 60 quand les premiers étudiants et étudiantes seront inscrits en 4e année. Le recteur est M. Reginald Thompson qui travaillait au-

paravant à l'Université de Guelph, en Ontario.

En réponse à une question du groupe de Québécois, il a été précisé que la faculté se spécialisera en médecine vétérinaire pour les animaux de la ferme et les animaux aquatiques. Et éventuellement, divers professeurs et des étudiants de deuxième cycle feront des recherches.

Sans vouloir faire de commentaire, il est difficile de passer sous silence le commentaire de l'épouse d'un producteur de lait du Québec, entendu au cours de cette visite. Elle s'est dit étonnée que la moitié des étudiants de la première année soient des femmes. « Elles n'ont pas toujours la force physique nécessaire pour exécuter certains travaux... ». Le représentant de la faculté avait à peine dit trois mots pour donner son point de vue que déjà — quelques producteurs donnaient raison à la dame. Et rapidement, on a vu s'engager entre petits groupes de visiteurs des échanges verbaux d'où émanaient des commentaires à peu de choses semblables. L. St-P.



Gouvernement du Québec Régie des assurances agricoles

AVIS

LOI SUR L'ASSURANCE-RÉCOLTE (L.R.Q., chapitre A-30)

— Programme d'assurance du miel selon le système collectif

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte, avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a adopté, lors d'une assemblée tenue le 18 décembre 1986, les prix unitaires, les taux de cotisation et les taux d'escompte pour l'année 1987 dont le texte apparaît ci-après.

La Régie des assurances agricoles du Québec donne également avis que conformément aux articles 12, 13 et 18 de la Loi sur les règlements (1986, c. 22), le présent règlement n'est pas soumis aux délais de prépublication et d'entrée en vigueur en raison de l'urgence due aux circonstances suivantes :

- les opérations reliées à la vente des contrats d'assurance doivent débiter en janvier 1987;
- les opérations reliées à la vente des contrats d'assurance s'effectuent en fonction des données quantitatives figurant dans le présent avis.

1- PRIX UNITAIRES

OPTION 1 : 2,44 \$/le kilogramme
OPTION 2 : 1,65 \$/le kilogramme

2- TAUX DE COTISATION (applicables à la valeur assurable)

A) Taux de base applicable à toutes les zones d'assurance : 6,65 %.

B) Facteurs d'ajustement :

Pour les nouveaux assurés : 0,526
Pour les anciens assurés :

Indice de perte	Années d'expérience	
	1 an	2 ans
0,00-0,10	0,361	0,346
0,11-0,50	0,383	0,376
0,51-1,00	0,439	0,436
1,01-1,50	0,526	0,534
1,51-2,00	0,564	0,583
2,01-2,50	0,602	0,624
2,51-3,00	0,647	0,684
3,01-4,00	0,696	0,741
4,01-5,00	0,749	0,802
5,01-6,00	0,805	0,863
6,01-7,00	0,865	0,931
7,01 et +	0,932	1,000

NOTES :

- A) Pour calculer la cotisation payable par un adhérent, il faut multiplier la valeur assurable de la récolte par le taux de cotisation de base;
- B) La cotisation brute payable par un adhérent est obtenue en multipliant le montant de la cotisation telle qu'établie au paragraphe précédent, par le facteur d'ajustement correspondant au nombre d'années d'expérience et à l'indice de perte de cet adhérent;
- C) La cotisation nette est obtenue en multipliant la cotisation brute par l'un ou l'autre des facteurs suivants :
 1. Lorsqu'un adhérent a souscrit à ce programme d'assurance pour les années 1985 et 1986 : 0,88;
 2. Lorsqu'un adhérent a souscrit à ce programme d'assurance pour l'année 1986 : 0,92;
 3. Lorsqu'un adhérent a souscrit à ce programme d'assurance pour l'année 1985 : 0,96.

3- TAUX D'ESCOMPTE

Un escompte est applicable sur la cotisation exigible lorsque l'adhérent signe sa demande d'assurance avant le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur. Cet escompte est calculé à raison de 2 % par mois complet de paiement par anticipation, sans toutefois dépasser le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur.

N.B. Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50 % de la prime totale.

Jean-Marc Lafrance, secrétaire

DES COURS PAR CORRESPONDANCE

EN AGRICULTURE...



Y avez-vous pensé?



RENSEIGNEMENTS :

Montréal et environs : 873-2210
Ailleurs au Québec : 1-800-361-4886

Direction des cours par correspondance
600, rue Fullum (4^e étage)
Montréal, QC H2K 4L1

Québec

Nouvelles brèves

La Fédération des producteurs de lait du Québec a récemment remis un chèque de 6 000 \$ à M. François Pelletier en guise de bourse d'étude. Son projet de recherche vise à permettre une plus grande régularité de la production laitière au Québec. À partir des données recueillies d'une enquête postale auprès de 2 000 producteurs de lait, cet étudiant de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval entend faire une étude comparative des caractéristiques propres aux producteurs saisonniers et aux producteurs réguliers pour être en mesure de donner des moyens pour régulariser la production.

□

Le lancement de la première édition d'un annuaire sur L'économie laitière internationale en bref, publié par le Groupe de recherche en économie et politiques agricoles de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval, est chose faite.

Cet annuaire a été réalisé par le professeur Robert St-Louis et deux étudiants gradués: Mme Julie Grimard et M. Patrick Muzi. On y trouve un résumé succinct sur les différentes facettes de l'économie laitière internationale. Entre autres, il est question de caractéristiques de la production laitière dans les principaux pays producteurs, de statistiques sur le commerce international des produits laitiers, des règles protectionnistes des pays producteurs et, également, des facteurs susceptibles d'être observés prochainement en raison des changements possibles dans le commerce international des produits laitiers.

Cet annuaire sera révisé année après année. Il est maintenant possible de se procurer la première publication en s'adressant à la faculté.

□

Les ventes totales d'Agrinove, coopérative agro-alimentaire au cours de l'exercice financier se terminant le 31 août 1986 se sont chiffrées à 148,9 millions de dollars, soit un peu moins de 14 % par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, les réceptions de lait ont été à peu de choses près identiques à celles de l'année précédente. Elles sont passées de 289 569 879 litres à 288 771 152 litres. Une baisse d'un peu moins de 800 mille litres.

Le directeur général d'Agrinove, M. André Forcier, a rejeté la diminution de plus de 34 millions de litres de lait de sa coopérative sur le dos de la Convention de ventes signées par les divers intervenants du secteur laitier. Tous ces litres de lait ont été livrés à d'autres usines laitières de transformation. Ce qui explique sans doute pourquoi, l'an dernier, Agrinove a transformé en lait concentré seulement 41 millions de litres de lait comparativement à 82 millions de litres l'année précédente.

FONDS DE SOLIDARITÉ

Pour profiter d'avantages fiscaux

Il est possible de participer au maintien et à la création d'emplois au Québec tout en profitant d'avantages fiscaux intéressants. C'est ce que permet un investissement dans le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec en plus d'offrir un rendement avantageux sur le capital investi.

L'idée de la création du Fonds a été lancée par la Fédération des travailleurs du Québec en 1981-1982 au coeur de la crise économique qui sévissait alors. Plusieurs entreprises avaient alors besoin de capitaux pour relancer leurs activités et la Fédération des travailleurs du Québec cherchait un

moyen d'aider à la consolidation des emplois. Les démarches entreprises alors ont abouti en juin 1983 avec l'adoption à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec de la loi créant le Fonds de solidarité. Le but du Fonds est de recueillir l'argent des épargnants et de l'investir dans des entreprises québécoises qui sont ou deviendront rentables. Depuis que le Fonds a commencé ses opérations en février 1984, les investissements réalisés ont permis le maintien ou la création de 2 500 emplois dans la province.

Le Fonds cherche à obtenir un rendement variant entre 8 et 12 % par an-

née. Le dernier rendement annuel a été de 8,9 %. Mais les investisseurs peuvent en plus bénéficier de déductions fiscales substantielles. Les gouvernements fédéral et provincial ont chacun accordé un crédit d'impôt de 20 % du montant investi. Et le Fonds offre aussi un régime enregistré d'épargne-retraite (REER). L'addition de toutes ces déductions permet en moyenne des économies d'impôt totalisant à peu près 80 % de l'investissement initial.

Le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec a présentement un actif de 50 millions de dollars et près de 20 000 actionnaires. Et il jouit d'une croissance très forte: en effet, il double pratiquement chaque année tant du point de vue de l'actif que du nombre d'actionnaires.

A.B.

**CENTRE
ANTI-POISON
DU QUÉBEC**



1-800-463-5060
(sans frais)

"L'eau dure rongeait nos profits."



Mario et Lucie Gagné, Ferme Mario Gagné Enr.,
Saint-Narcisse-de-Neubois.
Membre du Syndicat de gestion agricole Beaurivage.
3 329 porcs à l'engrais. Maternité de 136 truies.

« Ça fait deux ans que nous utilisons le prémélange Truies H-E de Belisle. Nos truies n'ont pas de problème de constipation, même si on n'ajoute pas de son à leur alimentation. Dans notre maternité, le rendement est de 22,6 porcelets par truie. »

Le prémélange Truies H-E, c'est profitable. C'est justement pour ça que Belisle vous l'offre.

Concentrés Scientifiques Belisle Inc.
196, Chemin des Patriotes
Saint-Mathias (Québec) J0L 2G0
(514) 656-6733

Appelez
belisle
c'est avantageux.
1-800-361-7082

ATTENTION PRODUCTEURS AGRICOLES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Pour vos besoins de semences en "Céréales" et en "Plantes fourragères", contactez sans plus tarder L'ENTREPRISE RÉGIONALE la plus dynamique dans ce domaine.

Cultigrain
C.P. 477
Notre-Dame-du-Nord, Qc
J0Z 3B0
(819) 723-2489
**ENSEMBLE
CULTIVONS
NOTRE RÉGION**

En vrac

■ Produire moins de blé

Face à l'augmentation des surplus mondiaux de blé, les producteurs canadiens commencent à subir des pressions pour réduire leurs ensemencements. En 1986, le prix des céréales a connu une baisse de plus de 25 % et cela a occasionné des pertes importantes. Nos voisins américains se plaignent par ailleurs de notre production record de l'an dernier et la semaine dernière le président de l'Association des producteurs de blé des États-Unis déclarait devant des producteurs des Prairies que ceux-ci devront songer à réduire leur production.

Des politiciens fédéraux parlent pour la première fois depuis des années qu'Ottawa paie les producteurs de céréales pour qu'ils en produisent moins en 1987. D'autres proposent que certaines fermes moins importantes cessent de produire des céréales.

■ Braconnage à Sainte-Véronique

Les agents de conservation de la faune de la direction régionale de Montréal (poste de Labelle) viennent de terminer une enquête qui a permis d'identifier six contrevenants qui auront à faire face à 28 chefs d'accusation concernant l'abatage de sept cerfs de Virginie à Sainte-Véronique en dehors de la période de chasse.

Au cours de cette opération, les agents de conservation ont procédé aux vérifications d'usage qui ont permis de porter 16 chefs d'accusation pour des amendes minimum de 15 090,00 \$ et 12 chefs d'accusation pour des amendes minimum de 1 000 \$.

La majorité des accusations concerne la chasse au cerf de Virginie en temps prohibé, la possession illégale de gros gibier, la vente et l'achat de chair de gros gibier, des fausses déclarations et la chasse au gros gibier sans permis.

La direction régionale de Montréal du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche rappelle à la population qu'elle peut collaborer à la conservation de la faune en signalant tout acte de braconnage au numéro 1-800-463-2191.

■ Les cultures spécialisées de la Saskatchewan

En 1986, on a cultivé en Saskatchewan près de 900 000 acres de lentilles, de pois, de moutarde et de millet. Ces cultures ont connu une augmentation de superficie de 120 % depuis 1985. Cette recrudescence est reliée au prix des céréales qui est en chute mais également à celui des cultures spécialisées qui est attrayant. Cette dernière saison, le meilleur rendement de lentille obtenu a été de 1 394 livres l'acre et le moins élevé reporté de 956 livres. Le prix en décembre dernier était de 18¢ à 20¢ la livre.

Trois types de moutarde sont cultivés dans la province, la jaune, la brune et l'orientale. La jaune sert à la moutarde préparée, la brune et l'orientale servent à la préparation de certaines viandes. Le rendement moyen de la moutarde jaune est de 959 livres à l'acre et de 1 250 livres pour la moutarde orientale.

Le millet cultivé en Saskatchewan est principalement destiné à l'Amérique centrale et du Sud. Il sert à l'alimentation des oiseaux de compagnie gardés dans les maisons. Quant au rendement moyen des pois, il était de 1 700 livres à l'acre. (Farm Report, Saskatchewan Agriculture).

■ Réduction de fertilisants azotés

Les fermiers de l'Angleterre discutent de moyens pour réduire les surplus agricoles. Deux commissions qui se sont penchées sur le sujet ont proposé de réduire l'utilisation des fertilisants azotés. Le syndicat national des producteurs agricoles du pays s'y oppose alors que le ministère de l'Environnement appuie la proposition puisque des quantités élevées de nitrates ont été trouvées dans l'eau potable de l'est du pays. (Agriculture Biotechnologie News).

■ Les Coopérants acquièrent une firme américaine d'assurance

Les Coopérants, société mutuelle d'assurance-vie et leurs filiales, viennent de se porter acquéreurs de la compagnie américaine AM Life Insurance de Wakefield, Mass. pour la somme de quelque 30 millions de dollars U.S. C'est ce qu'a annoncé à Montréal le président et chef de l'exploitation, M. Pierre Shooner.

Selon Pierre Shooner, la transaction répond aux critères rigoureux établis par le Conseil d'administration des Coopérants tant au plan de la qualité de l'entreprise, de sa gestion que du rendement attendu. Les actifs de la compagnie AM Life Insurance s'élèvent à plus de 50 millions de dollars U.S. et les profits annuels à environ 2 millions de dollars. Elle distribue ses produits dans 38 États américains.



Gouvernement du Québec
Régie des
assurances agricoles

AVIS

LOI SUR L'ASSURANCE-RÉCOLTE (L.R.Q., chapitre A-30)

— Programme d'assurance des pommes (catégories B et C)

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte, avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a adopté, lors d'une assemblée tenue le 18 décembre 1986, les prix unitaires et les taux de cotisation pour l'année 1987 dont le texte apparaît ci-après.

La Régie des assurances agricoles du Québec donne également avis que conformément aux articles 12, 13 et 18 de la Loi sur les règlements (1986, c. 22), le présent règlement n'est pas soumis aux délais de prépublication et d'entrée en vigueur en raison de l'urgence due aux circonstances suivantes :

- les opérations reliées à la vente des contrats d'assurance doivent débiter en janvier 1987;
- les opérations reliées à la vente des contrats d'assurance s'effectuent en fonction des données quantitatives figurant dans le présent avis.

1- PRIX UNITAIRES (catégories B et C)

OPTION 1: 0,28 \$ le kilogramme
OPTION 2: 0,20 \$ le kilogramme
OPTION 3: 0,14 \$ le kilogramme

2- TAUX DE COTISATION (applicables à la valeur assurée)

A) CATÉGORIE B (pommes de consommation)

Pour les nouveaux assurés: 9,00 %

Pour les anciens assurés: le taux de cotisation est établi en fonction de l'indice de perte et des années d'expérience de l'assuré selon la grille suivante :

Indice de de perte	Années d'expérience						
	1 ans	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans
0,00-0,10	8,25	8,00	7,30	7,00	6,70	6,40	6,10
0,11-0,50	8,55	8,30	8,05	7,35	7,13	6,95	6,77
0,51-0,85	9,05	8,60	8,35	8,20	8,10	8,00	7,90
0,86-1,15	9,36	9,37	9,38	9,39	9,40	9,41	9,42
1,16-1,50	9,70	9,82	9,94	10,06	10,18	10,30	10,42
1,51-2,00	10,25	10,50	10,75	11,00	11,25	11,50	11,75
2,01-2,50	10,52	10,76	11,02	11,28	11,54	11,78	12,05
2,51-3,00	10,90	11,25	11,60	11,95	12,30	12,65	13,02
3,01-4,00	11,35	11,85	12,35	12,85	13,35	13,85	14,40
4,01-5,00	11,90	12,60	13,30	14,00	14,70	15,40	16,10
5,01 et +	12,70	13,65	14,60	15,55	16,50	17,45	18,40

Indice de de perte	Années d'expérience							
	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans
0,00-0,10	5,80	5,50	5,20	4,90	4,70	4,50	4,30	4,10
0,11-0,50	6,58	6,37	6,16	5,95	5,74	5,53	5,32	5,11
0,51-0,85	7,80	7,70	7,60	7,50	7,40	7,30	7,20	7,10
0,86-1,15	9,43	9,44	9,45	9,46	9,47	9,48	9,49	9,50
1,16-1,50	10,54	10,66	10,78	10,90	11,02	11,14	11,26	11,38
1,51-2,00	12,00	12,25	12,50	12,75	13,00	13,25	13,50	13,75
2,01-2,50	12,35	12,65	12,95	13,25	13,55	13,85	14,15	14,45
2,51-3,00	13,40	13,78	14,16	14,54	14,92	15,30	15,68	16,06
3,01-4,00	14,95	15,50	16,05	16,60	17,15	17,70	18,25	18,80
4,01-5,00	16,80	17,50	18,20	18,90	19,60	20,30	21,00	21,70
5,01 et +	19,40	20,40	21,40	22,40	23,40	24,40	25,40	26,40

B) CATÉGORIE C (pommes de transformation)

Pour les nouveaux assurés: 5,25 %

Pour les anciens assurés: le taux de cotisation est établi en fonction de l'indice de perte et des années d'expérience de l'assuré selon la grille suivante :

Indice de de perte	Années d'expérience								
	1 ans	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans
0,00-0,10	4,90	4,30	3,94	3,64	3,33	3,03	2,72	2,42	2,12
0,11-0,50	5,10	4,95	4,50	4,22	3,98	3,74	3,50	3,26	3,02
0,51-1,00	5,30	5,15	5,00	4,80	4,70	4,60	4,50	4,40	4,30
1,01-1,50	5,90	5,95	6,00	6,05	6,10	6,15	6,20	6,25	6,30
1,51-2,00	6,25	6,43	6,61	6,80	7,00	7,20	7,40	7,60	7,80
2,01-2,50	6,76	6,96	7,16	7,36	7,61	7,86	8,11	8,36	8,61
2,51-3,00	7,30	7,60	7,90	8,20	8,55	8,90	9,25	9,60	9,95
3,01-4,00	7,65	8,00	8,35	8,70	9,10	9,50	9,90	10,30	10,70
4,01-5,00	8,03	8,48	8,93	9,38	9,83	10,33	10,83	11,33	11,83
5,01-6,00	8,50	9,10	9,80	10,40	11,10	11,80	12,50	13,20	13,90
6,01 et +	9,11	9,86	10,61	11,36	12,16	12,96	13,76	14,56	15,36

NOTES: Lorsqu'un assuré a souscrit antérieurement à ce programme d'assurance on multipliera le montant de cotisation payable par celui-ci, par l'un ou l'autre des facteurs suivants :

1. Lorsqu'un assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour les années 1984, 1985 et 1986: 0,84;
2. Lorsqu'un assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour les années 1985 et 1986: 0,88;
3. Lorsqu'un assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour les années 1984 et 1986: 0,88;
4. Lorsqu'un assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour les années 1984 et 1985: 0,92;
5. Lorsqu'un assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour l'année 1986: 0,92;
6. Lorsqu'un assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour l'année 1984 ou 1985: 0,96;

N.B. Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50 % de la prime totale.

Jean-Marc Lafrance, secrétaire

Luzerne TRUMPETOR

Résiste à plusieurs
maladies et insectes

Un choix exceptionnel pour les producteurs de luzerne, la luzerne TRUMPETOR offre une certaine résistance à plusieurs insectes et maladies incluant la flétrissure verticillienne. Hauts rendements, bonne résistance à l'hiver, regain rapide après chaque coupe et une bonne longévité sont toutes de bonnes raisons de semer TRUMPETOR. La semence TRUMPETOR a subi le traitement NOCULIZED® et est prête à semer à la sortie du sac. Réservez au plus tôt auprès de votre marchand NK.

Semences
Northrup King Ltée
1445, route 255
St-Cyrille de Wendover
(Québec) J0C 1H0



Appelez:
Jean-Marc Monpetit
Ile Perrot (514) 453-2664
Victor Lefebvre
Compton (819) 835-5482

Consultation 1987

Responsabilités du gouvernement en matière d'agriculture

par **Patty Townsend**
assistante exécutive à la FCA

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique, adopté en 1867, précise clairement, à l'article 95, les pouvoirs des gouvernements fédéral et provinciaux en matière d'agriculture au Canada. Bref, la loi confère aux provinces le pouvoir de légiférer sur les ressources naturelles, la vulgarisation et l'éducation. Tous les autres domaines relèvent du gouvernement fédéral. Cependant, le partage des pouvoirs n'a pas toujours été évident. En réalité, la plupart des programmes et politiques agricoles sont appliqués conjointement par les deux paliers de gouvernement.

En vertu de plus de quarante lois, le ministère fédéral de l'Agriculture applique une série de programmes traitant la recherche et le développement, la commercialisation et le commerce, la production et l'inspection, le développement régional, le financement agricole et la sécurité des revenus agricoles.

I Recherche

L'AANB (1867) a conféré au gouvernement fédéral le pouvoir exclusif de légiférer sur la recherche agricole. Le ministère fédéral de l'Agriculture possède 43 stations de recherches et 15 fermes expérimentales et sous-stations à travers le pays. La province de Québec compte cinq de ces stations de recherches d'Agriculture Canada.

Le ministère de l'Agriculture effectue la plus grande partie de la recherche en agriculture (50 pour cent); viennent ensuite les universités canadiennes, les provinces et le secteur industriel.

Le mandat confié à la Direction générale de la recherche d'Agriculture Canada consiste à maintenir et améliorer la productivité du secteur agro-alimentaire par le biais du développement et du transfert de nouvelles connaissances et de nouvelles technologies. Ceci comprend toute une gamme d'activités, allant du maintien de rapports avec les agriculteurs afin de répondre à leurs besoins, jusqu'à la recherche en biotechnologie et en sélection génétique. Aussi la responsabilité lui revient de développer et de maintenir des bases de données nationales sur les sols, les ressources aquatiques, les espèces biologiques et les maladies des plantes.

II Commercialisation et commerce

L'AANB stipule que la commercialisation et le commerce des produits agricoles relèvent exclusivement du gouvernement fédéral. Cependant, selon l'interprétation adoptée, la juridiction fédérale vise la commercialisation et le commerce interprovinciaux et internationaux, tandis que la commercialisation et le commerce intraprovinciaux sont de compétence provinciale. Le tout s'est compliqué suite à la création des offices de commercialisation. Par exemple, la Commission canadienne du lait fut établie en 1966 dans le but d'assurer des revenus agricoles raisonnables par rapport au capital et au travail investis. Pour ce faire, il fallait réglementer la production. L'Office canadien de commercialisation des oeufs, l'Office ca-

nadien de commercialisation du poulet, l'Office canadien de commercialisation du dindon et la Commission canadienne du blé sont tous des exemples d'organismes nationaux qui ont également des compétences sur le plan provincial. Dans la plupart de ces cas, on a légiféré de sorte que certains pouvoirs provinciaux ont été délégués au gouvernement fédéral.

Par ailleurs, certains pouvoirs fédéraux de commercialisation conférés par la Loi fédérale sur la mise en marché des produits agricoles peuvent être étendus aux offices provinciaux de commercialisation afin de contrôler les produits destinés au commerce interprovincial et international.

La Direction générale du développement agricole d'Agriculture Canada aide les associations de producteurs et administre des programmes d'aide en matière de transformation, de commercialisation et de distribution pour le secteur agro-alimentaire.

Elle effectue également des études de marché visant le développement des marchés intérieurs, alors que la Direction générale des programmes internationaux a la responsabilité du développement des marchés d'exportation.

III Production et inspection

Il revient au gouvernement fédéral de contrôler le classement et l'inspection des produits agricoles. En général, les provinces adoptent des lois qui appuient la législation fédérale.

(a) Santé des animaux

La santé des animaux est de compétence fédérale. La Division de la santé des animaux, qui relève de la Direction générale de la production et de l'inspection des aliments, contrôle l'importation du bétail et des produits animaux, aide à enrayer les maladies animales et s'occupe de l'approbation officielle du bétail destiné à l'exportation. Elle applique également la Loi sur l'inspection des viandes du Canada, laquelle exige que tous les abattoirs et usines de transformation impliqués dans le commerce interprovincial et international rencontrent les normes établies par le système fédéral d'inspection des viandes.

(b) Lait, fruits et légumes

Les gouvernements fédéral et provinciaux collaborent à la réglementation des secteurs laitier et horticole. Tel que déjà mentionné, la Commission canadienne du lait s'est vue confier certains pouvoirs provinciaux et travaille en concert avec les offices provinciaux de commercialisation afin de réglementer l'industrie laitière. Le gouvernement fédéral contribue aussi à la réglementation provinciale de l'industrie horticole. Il incombe à Agriculture Canada d'effectuer la compilation de statistiques sur les récoltes et sur le marché pour ces secteurs.

(c) Bétail et volaille

Agriculture Canada établit et réglemente le classement des produits du bétail et de la volaille en vue du

commerce interprovincial et d'exportation. Les règlements provinciaux se conforment généralement aux règlements fédéraux. Le gouvernement fédéral contrôle également l'enregistrement du bétail.

(d) Aliments du bétail, engrais et pesticides

L'application de la Loi relative aux aliments du bétail relève exclusivement du gouvernement fédéral, et la majorité des provinces s'en remettent à la réglementation fédérale pour ce qui touche aux engrais et aux pesticides. Toutefois, comme l'environnement est de compétence provinciale, quelques provinces viennent de prendre des décisions vi-

sant l'utilisation de certains pesticides en raison de leurs effets sur l'environnement.

(e) Végétaux

Agriculture Canada a la responsabilité d'approuver officiellement les variétés des semences et les végétaux destinés à l'importation et à l'exportation.

IV Vulgarisation

L'AANB a conféré aux provinces le pouvoir exclusif de légiférer sur la vulgarisation. Le gouvernement fédéral offre aussi des services de vulgarisation, mais sur une petite échelle. Les stations de recherches et bureaux régionaux d'Agriculture



Gouvernement du Québec
Régie des
assurances agricoles

AVIS

LOI SUR L'ASSURANCE-RÉCOLTE (L.R.Q., chapitre A-30)

— Programme d'assurance des pommes de terre

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte, avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a adopté, lors d'une assemblée tenue le 18 décembre 1986, les prix unitaires, les taux de cotisation et les taux d'escompte pour l'année 1987 dont le texte apparaît ci-après.

La Régie des assurances agricoles du Québec donne également avis que conformément aux articles 12, 13 et 18 de la Loi sur les règlements (1986, c. 22), le présent règlement n'est pas soumis aux délais de prépublication et d'entrée en vigueur en raison de l'urgence due aux circonstances suivantes:

- les opérations reliées à la vente des contrats d'assurance doivent débiter en janvier 1987;
- les opérations reliées à la vente des contrats d'assurance s'effectuent en fonction des données quantitatives figurant dans le présent avis.

1- PRIX UNITAIRES

- OPTION 1: 135 \$ les 1 000 kilogrammes
- OPTION 2: 120 \$ les 1 000 kilogrammes
- OPTION 3: 90 \$ les 1 000 kilogrammes

2- TAUX DE COTISATION (applicables à la valeur assurée)

Pour les nouveaux assurés: 4,25 %

Pour les anciens assurés: le taux de cotisation est établi en fonction de l'indice de perte et des années d'expérience de l'assuré selon la grille suivante:

Indice de de perte	Années d'expérience						
	1 ans	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans
0,00-0,10	3,70	3,50	3,30	3,10	2,90	2,70	2,50
0,11-0,50	4,15	4,00	3,85	3,70	3,55	3,40	3,25
0,51-0,75	4,39	4,25	4,11	3,97	3,83	3,68	3,54
0,76-1,00	5,00	4,94	4,88	4,82	4,76	4,70	4,64
1,01-1,50	5,90	5,94	5,98	6,02	6,06	6,10	6,14
1,51-2,00	5,95	6,05	6,15	6,25	6,35	6,45	6,55
2,01-3,00	6,08	6,28	6,48	6,68	6,88	7,08	7,28
3,01-4,00	6,35	6,65	6,95	7,25	7,55	7,85	8,15
4,01-5,00	6,70	7,02	7,70	8,20	8,70	9,20	9,70
5,01-6,00	7,25	7,75	8,25	8,75	9,25	9,75	10,25
6,01 et +	7,80	8,35	8,90	9,45	10,00	10,55	11,10

Indice de perte	Années d'expérience						
	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans
0,00-0,10	2,38	2,25	2,13	2,00	1,88	1,76	1,64
0,11-0,50	3,10	3,00	2,90	2,80	2,70	2,60	2,50
0,51-0,75	3,40	3,32	3,24	3,16	3,08	3,00	2,92
0,76-1,00	4,60	4,56	4,52	4,48	4,44	4,40	4,36
1,01-1,50	6,25	6,31	6,37	6,43	6,49	6,55	6,61
1,51-2,00	6,65	6,75	6,87	6,99	7,11	7,23	7,35
2,01-3,00	7,48	7,68	7,90	8,12	8,34	8,56	8,78
3,01-4,00	8,45	8,75	9,15	9,55	9,95	10,35	10,75
4,01-5,00	10,20	10,70	11,20	11,70	12,20	12,70	13,20
5,01-6,00	10,75	11,25	11,80	12,35	12,90	13,45	14,00
6,01 et +	11,65	12,20	12,90	13,60	14,30	15,00	15,70

NOTES: Lorsqu'un assuré a souscrit antérieurement à ce programme d'assurance on multipliera le montant de cotisation payable par celui-ci, par l'un ou l'autre des facteurs suivants:

1. Lorsqu'un assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour les années 1984, 1985 et 1986: 0,84;
2. Lorsqu'un assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour les années 1985 et 1986: 0,88;
3. Lorsqu'un assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour les années 1984 et 1986: 0,88;
4. Lorsqu'un assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour les années 1984 et 1985: 0,92;
5. Lorsqu'un assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour l'année 1986: 0,92;
6. Lorsqu'un assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour l'année 1984 ou 1985: 0,96;

3- TAUX D'ESCOMPTE

Un escompte est applicable sur la cotisation exigible lorsque l'adhérent signe sa demande d'assurance avant le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur. Cet escompte est calculé à raison de 2 % par mois complet de paiement par anticipation, sans toutefois dépasser le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur.

N.B. Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50 % de la prime totale.

Jean-Marc Lafrance, secrétaire

Canada fournissent ces services. Agriculture Canada fournit également des renseignements sur le marché et organise à tous les ans une Conférence des perspectives de l'agriculture canadienne.

V Éducation

L'éducation relève du provincial. La participation fédérale se limite aux cours offerts par Emploi et Immigration Canada et aux subventions accordées aux collèges et universités qui offrent des programmes de formation agricole.

VI Aménagement du territoire

L'AANB a conféré aux provinces le pouvoir de légiférer sur les ressources naturelles. Il est de la juridiction des provinces de contrôler le régime foncier et le zonage.

VII Le développement régional

Le fédéral travaille de concert avec les provinces en ce qui a trait au développement régional. La Direction générale du développement agricole d'Agriculture Canada a participé à l'élaboration de stratégies visant le développement régional en ce qui a trait aux terres et au financement. Depuis quelque temps, elle se penche sur les ententes fédérales-provinciales sur le développement économique et régional (EDER). Elle applique également des programmes destinés aux améliorations agricoles, tels que les programmes de contrôle d'aptitudes et le Fonds pour l'implantation de nouvelles cultures.

VIII Le financement agricole

Le financement agricole est de compétence fédérale. La Société du crédit agricole fut créée en 1959 dans le but de consentir des prêts hypothécaires à long terme aux agriculteurs établis et débutants. La SCA consent également des prêts axés sur le prix des denrées et des prêts de syndicat agricole destinés aux achats d'équipement par des regroupements agricoles. Agriculture Canada administre plusieurs autres programmes de financement, y compris le Programme de paiements anticipés pour les récoltes (les paiements anticipés en espèces pour le grain de l'Ouest sont versés par la Commission canadienne du blé) et le Programme des prêts destinés aux améliorations agricoles. Grâce au Programme de réorientation des agriculteurs, le gouvernement offre de l'aide aux producteurs contraints d'abandonner leurs fermes en raison de difficultés financières irrémédiables.

Aujourd'hui, les gouvernements provinciaux s'impliquent activement dans le domaine du crédit agricole. Par exemple, le gouvernement du Québec offre des programmes de remboursement d'intérêts et de garantie de prêts à la relève agricole et accorde des prêts destinés aux améliorations agricoles.

IX Sécurité des revenus

La Direction générale des politiques d'Agriculture Canada applique des programmes qui visent à protéger les agriculteurs contre les pertes de revenus, dont les programmes de stabilisation des produits agricoles. La Loi fédérale sur la stabilisation des prix agricoles prévoit l'établissement d'un seul programme de stabilisation des prix des produits agricoles. Cependant, la plupart des provinces ont leurs propres programmes de stabilisation du revenu, lesquels sont distincts et en sus des programmes fédéraux. La nouvelle Loi sur la stabilisation des prix agricoles essaie d'intégrer les divers programmes. Cependant, la participation provinciale au Programme

tripartite national de stabilisation des prix des viandes rouges demeure inégale. Au mois de mai 1986, seuls les Prairies et l'Ontario participaient au programme de stabilisation sur le porc; l'Ontario, l'Alberta, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard avaient signé une entente sur le bovin; et l'Alberta, la Saskatchewan, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard avaient adhéré au plan de stabilisation sur l'agneau.

Dans l'Ouest du Canada, la Commission canadienne du blé gère le Programme de stabilisation du revenu des céréaliculteurs de l'Ouest. Les producteurs participants et le gouvernement fédéral contribuent à un fonds de stabilisation qui sert à compléter le revenu lorsque les rentrées d'argent sont en baisse par rapport à la moyenne des cinq années précédentes.

Les gouvernements fédéral et provinciaux se partagent le financement et l'administration des programmes d'assurance-récolte grâce à des ententes fédérales-provinciales individuelles. Au Québec, les producteurs assurés assument 50 pour cent du coût des primes, les deux niveaux de gouvernement versent 25 pour cent chacun et se partagent les frais d'administration.

X Emploi

Les programmes et politiques d'emploi sont de compétence fédérale. Emploi et Immigration Canada appliquent les programmes d'emploi agricole, dont les Services de main-d'œuvre agricole du Canada et les ententes fédérales-provinciales à l'égard des travailleurs saisonniers.

Rôle du gouvernement dans l'avenir de l'agriculture

Lors de la Conférence des Premiers ministres en novembre 1986, les ministres fédéral et provinciaux de l'Agriculture se sont mis d'accord sur une Stratégie agricole nationale qui portait sur les points suivants:

- 1- Les deux paliers de gouvernement devraient se partager les responsabilités à l'égard de l'agriculture, y compris le droit d'intervenir dans les domaines du financement agricole, de la recherche, de l'aide à la production et de la stabilisation des revenus.
- 2- La gestion des ressources devrait demeurer de ressort provincial.
- 3- On devrait envisager l'établissement d'un secrétariat intergouvernemental chargé de mettre en oeuvre la Stratégie agricole nationale et de rendre compte aux ministres de l'Agriculture.

(a) Recherche

Les gouvernements fédéral et provinciaux devraient s'engager à minimiser le chevauchement des travaux de recherche, faciliter le transfert de la technologie et accroître la participation du secteur privé aux travaux de recherche agricole.

(b) Commercialisation et commerce

Il convient d'uniformiser les normes au Canada. Les gouvernements provinciaux se sont engagés à éliminer les obstacles au commerce interprovincial.

(c) Financement agricole

Les deux niveaux de gouvernement s'entendent pour réduire la vulnérabilité des agriculteurs face aux fluctuations des taux d'intérêt et des conditions de crédit.

Ils devront redéfinir le rôle et les activités de la Société du crédit agricole afin que cette dernière retrouve

sa vocation première, à savoir l'octroi aux agriculteurs de prêts à long terme à taux fixe. (On a suggéré que la SCA garantisse des prêts pour les dépenses d'exploitation des entreprises agricoles et baisse ses taux d'intérêt, de sorte qu'ils ne dépassent pas 9 pour cent.)

Les administrations fédérale et provinciales doivent examiner d'autres outils susceptibles d'améliorer la situation de l'avoir propre des producteurs agricoles, notamment un fonds enregistré d'investissement agricole, les hypothèques garanties financées par le vendeur, la stabilisation des taux d'intérêt et l'examen du concept des obligations agricoles.

On établit actuellement des modalités qui permettront de minimiser le chevauchement des services fédéraux et provinciaux. Toutefois, les programmes provinciaux ne pourront pas retenir les programmes nationaux de soutien du revenu visant à contrer les menaces combinées que font peser les politiques étrangères et les excédents mondiaux.

(d) Sécurité des revenus

Les ministres de l'Agriculture réaffirment leur engagement face aux programmes nationaux d'assurance-récolte, de stabilisation des prix et des revenus, et de gestion des approvisionnements. Ils soulignent toutefois que l'application de tels programmes doit se faire de façon disciplinée, afin de minimiser leur effet sur le commerce international.

Ils reconnaissent que dans certaines régions, les programmes d'assurance-récolte ne couvrent pas toujours adéquatement les pertes causées par des catastrophes naturelles périodiques. On a conçu un nouveau programme global d'aide aux victimes de calamités naturelles, et les discussions pertinentes auront lieu entre les administrations fédérale et provinciales.

Ils conviennent de créer un groupe de travail pour étudier les programmes tripartites de stabilisation en réponse aux préoccupations de certaines provinces par rapport aux différences qui existent au niveau des coûts, des prix et des programmes.

Ils reconnaissent le besoin de programmes de gestion des approvisionnements en ce qui a trait à certains produits primaires, mais ils conviennent d'effectuer une étude

afin de résoudre les conflits interprovinciaux concernant les quotas, tout en mettant l'accent sur le développement des marchés.

(e) Conservation des ressources

Les politiques et les programmes gouvernementaux seront révisés pour assurer qu'ils n'ont pas de répercussions négatives sur la conservation des ressources en sol et en eau.

On reconnaît le besoin de créer un centre de coordination des programmes de conservation des ressources en sol et en eau pour sensibiliser l'ensemble du pays à cette question.

Des efforts additionnels seront consentis pour favoriser la création et l'essor d'organismes locaux de conservation.

Rôle des organismes agricoles dans les décisions futures du gouvernement

Les organismes agricoles ont participé activement dans les domaines importants du crédit agricole, de la commercialisation et du commerce. Dans l'élaboration de nouvelles politiques et de nouveaux programmes agricoles, les organismes agricoles doivent continuer d'intervenir pour défendre les meilleurs intérêts des agriculteurs canadiens.

(a) Financement agricole

La nouvelle Stratégie prévoit, entre autres, de redéfinir le rôle et les activités de la Société du crédit agricole. Comme élément prioritaire de cette redéfinition, on demande que la SCA redevienne le principal fournisseur de crédit agricole à long terme au pays. Les organismes agricoles demandent cela depuis longtemps. On s'efforcera davantage pour obtenir un taux d'intérêt raisonnable.

Les interventions des organismes agricoles ont mené à l'implantation de Bureaux d'examen de l'endettement agricole, à la création du Programme de réorientation des agriculteurs et à la réduction des coûts des services du gouvernement fédéral (ex.: classement du porc et du bœuf).

(b) Impôt

La taxe d'accise sur le carburant agricole a été supprimée grâce à

suite à la page 20

DISTRIBUTEUR DES PRODUITS

LAW
machinerie omega

FABRICANT D'ÉQUIPEMENT DE TRANSFORMATION ET DE MANUTENTION DEPUIS 1908
1150, BROUILLETTE, SAINT-HYACINTHE (QUÉBEC) J2T 2G8 TEL.: (514) 774-6473

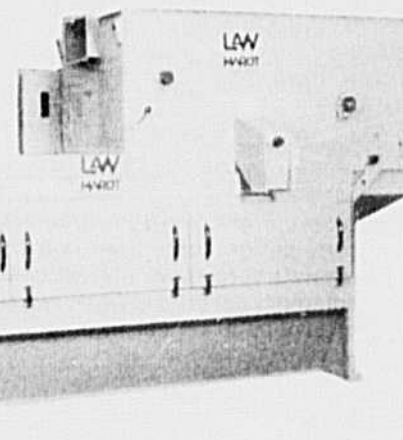
**nettoyage...
calibrage...
triage...**

**TOUS GRAINS
ET CÉRÉALES**

**TRAITEMENT
DES SEMENCES**

AVANTAGES:

- Absence de vibration.
- Minimum d'énergie requise.
- Grilles auto-nettoyantes.
- Changement facile et rapide des grilles.
- Capacité 3 T. @ 180 T/Hre en nettoyage.



■ Un veau québécois Grand Champion

Pour la première fois dans l'histoire de l'Exposition Royale de Toronto, c'est un veau de première année qui a remporté le prix de Grand Champion. Lougami RPM 700 U, le veau Hereford gagnant, est la propriété du Ranch Lougami d'Asbestos. La mère du veau qui a été Grande Championne à l'Expo de Québec en 1986, est une vache élevée au Québec.

Lougami est né le 17 janvier 1986, il pesait au temps de la Royale 1 040 livres et atteignait 53 pouces de hauteur.

■ Le petit-lait pour l'inoculant de luzerne

Connu sous le nom de petit-lait, le lactosérum est un sous-produit abondant de l'industrie fromagère. C'est ce nouveau substrat que la Station de recherche de Sainte-Foy a mis à l'essai pour la multiplication des bactéries contenues dans l'inoculant pour la luzerne. Comme les résultats ont été satisfaisants, un projet de transfert de technologie à l'Institut Rosell de Montréal est en ce moment parrainé par le Conseil national de recherches du Canada. Cette alternative, si elle fonctionne bien, permettrait de réduire les coûts de fabrication de l'inoculant puisque le petit-lait est un substrat peu coûteux.

■ Baisse de la valeur des terres

La baisse de la valeur des terres amorcée en 1983 s'est poursuivie en 1986 selon les économistes de la Société du crédit agricole. La valeur des terres cultivées sans les bâtiments au Canada aurait diminué de 6,9 % entre juillet 1985 et juillet 1986. L'année précédente, la baisse avait été de 8,8 %. Seuls le Québec et la Nouvelle-Écosse ont affiché de légères hausses soit respectivement 1,4 et 1,7 %. Comme il fallait s'y attendre, la baisse a été particulièrement marquée dans les régions productrices de céréales.

Il faut noter que la baisse a été encore plus dramatique aux États-Unis: d'avril 1985 à février 1986, elle a atteint 12 %. Selon les prévisions de la Société, la valeur des terres pourrait encore diminuer à court terme; c'est encore du côté du marché mondial des céréales qu'il faut en chercher la cause.

■ Avoine nue ou sans cosse

Des recherches sont aussi faites à Ottawa sur une variété d'avoine nue dont les qualités sont supérieures au blé, à l'orge et au maïs. Connue sous le nom de Tibor cette avoine est homologuée depuis 1985 et elle est riche en vitamines et en minéraux et serait une bonne source de provende pour les porcs et les volailles. Le grua de cette avoine peut remplacer jusqu'à 60 % du maïs et de la fève soya dans les rations pour les animaux.



Gouvernement du Québec
Régie des
assurances agricoles

AVIS

LOI SUR L'ASSURANCE-RÉCOLTE (L.R.Q., chapitre A-30)

— Programme d'assurance des céréales commerciales.

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte, avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a adopté, lors d'une assemblée tenue le 3 décembre 1986, les prix unitaires, les taux de cotisation et les taux d'escompte pour l'année 1987 dont le texte apparaît ci-après.

La Régie des assurances agricoles du Québec donne également avis que conformément aux articles 12, 13 et 18 de la Loi sur les règlements (1986, c. 22), le présent règlement n'est pas soumis aux délais de prépublication et d'entrée en vigueur en raison de l'urgence due aux circonstances suivantes:

- les opérations reliées à la vente des contrats d'assurance doivent débiter en janvier 1987;
- les opérations reliées à la vente des contrats d'assurance s'effectuent en fonction des données quantitatives figurant dans le présent avis.

1- PRIX UNITAIRES

\$ / 1000 kg à 15% d'humidité
OPTION 1: 185 \$ les 1000 kilogrammes
OPTION 2: 155 \$ les 1000 kilogrammes
OPTION 3: 125 \$ les 1000 kilogrammes

2- TAUX DE COTISATION (applicables à la valeur assurée)

POUR TOUTES LES CATÉGORIES DE CÉRÉALES ASSURABLES:

- pour les nouveaux assurés: 3,83%
- pour les anciens assurés: le taux de cotisation est établi en fonction de l'indice de perte et des années d'expérience de l'assuré selon la grille suivante:

Années d'expérience												
Indice de perte	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
0,00-0,10	3,83	3,67	3,50	3,33	3,17	3,00	2,83	2,67	2,50	2,33	2,16	1,99
0,11-0,40	3,88	3,84	3,68	3,53	3,42	3,30	3,18	3,07	2,95	2,83	2,71	2,59
0,41-0,70	3,92	3,89	3,85	3,69	3,58	3,50	3,42	3,33	3,25	3,17	3,09	3,01
0,71-1,00	4,00	3,99	3,98	3,97	3,96	3,95	3,94	3,93	3,92	3,91	3,90	3,89
1,01-1,25	4,07	4,12	4,17	4,22	4,27	4,37	4,47	4,57	4,67	4,77	4,87	4,97
1,26-1,50	4,13	4,29	4,45	4,61	4,77	5,05	5,33	5,61	5,89	6,17	6,45	6,73
1,51-2,00	4,30	4,58	4,86	5,14	5,42	5,72	6,02	6,32	6,62	6,92	7,22	7,52
2,01-3,00	4,60	4,90	5,20	5,50	5,80	6,30	6,80	7,30	7,80	8,30	9,00	9,70
3,01-4,00	5,15	5,85	6,55	7,25	7,95	8,95	9,95	10,95	11,95	12,95	14,15	15,35
4,01-et +	6,00	7,00	8,00	9,00	10,00	11,35	12,70	14,05	15,40	16,75	18,10	19,45

NOTE: Lorsqu'un assuré a souscrit antérieurement à ce programme d'assurance on multipliera le montant de cotisation payable par celui-ci, par l'un ou l'autre des facteurs suivants:

- 1° Lorsqu'un assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour les années 1984, 1985 et 1986: 0,84;
- 2° Lorsqu'un assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour les années 1985 et 1986: 0,88;
- 3° Lorsqu'un assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour les années 1984 et 1986: 0,88;
- 4° Lorsqu'un assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour les années 1984 et 1985: 0,92;
- 5° Lorsqu'un assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour l'année 1986: 0,92;
- 6° Lorsqu'un assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour l'année 1984 ou 1985: 0,96;

3- TAUX D'ESCOMPTE

Un escompte est applicable sur la cotisation exigible lorsque l'assuré signe sa demande d'assurance avant le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur. Cet escompte est calculé à raison de 2% par mois complet de paiement par anticipation, sans toutefois dépasser le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur.

N.B. Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50% de la prime totale.

Jean-Marc Lafrance, secrétaire



Gouvernement du Québec
Régie des
assurances agricoles

AVIS

LOI SUR L'ASSURANCE-RÉCOLTE (L.R.Q., chapitre A-30)

— Programme d'assurance des céréales cultivées pour la semence

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte, avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a adopté, lors d'une assemblée tenue le 3 décembre 1986, les prix unitaires, les taux de cotisation et les taux d'escompte pour l'année 1987 dont le texte apparaît ci-après.

La Régie des assurances agricoles du Québec donne également avis que conformément aux articles 12, 13 et 18 de la Loi sur les règlements (1986, c. 22), le présent règlement n'est pas soumis aux délais de prépublication et d'entrée en vigueur en raison de l'urgence due aux circonstances suivantes:

- les opérations reliées à la vente des contrats d'assurance doivent débiter en janvier 1987;
- les opérations reliées à la vente des contrats d'assurance s'effectuent en fonction des données quantitatives figurant dans le présent avis.

1- PRIX UNITAIRES

210,00 \$ les 1000 kilogrammes de céréales de semence pedigree commercialisable.

2- TAUX DE COTISATION (applicables à la valeur assurée)

A) Pour l'orge et le blé:

- pour les nouveaux assurés: 6,35%
- pour les anciens assurés: le taux de cotisation est établi en fonction de l'indice de perte et des années d'expérience de l'assuré selon la grille suivante:

Années d'expérience												
Indice de perte	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
0,00-0,10	6,35	6,20	6,05	5,90	5,75	5,60	5,45	5,30	5,15	5,00	4,85	4,70
0,11-0,50	6,42	6,37	6,25	6,17	6,08	6,00	5,91	5,83	5,72	5,64	5,56	5,48
0,51-1,00	6,50	6,50	6,50	6,50	6,50	6,50	6,50	6,50	6,50	6,50	6,50	6,50
1,01-1,50	6,58	6,67	6,75	6,83	6,92	7,01	7,09	7,18	7,26	7,35	7,43	7,51
1,51-2,00	6,68	6,76	7,00	7,17	7,33	7,50	7,67	7,84	8,01	8,19	8,35	8,52
2,01-2,50	6,77	7,01	7,18	7,50	7,75	8,07	8,25	8,50	8,75	9,00	9,25	9,50
2,51-3,00	7,02	7,19	7,51	7,83	8,17	8,50	8,83	9,16	9,49	9,82	10,15	10,48
3,01-3,50	7,20	7,52	7,91	8,27	8,58	8,99	9,40	9,81	10,22	10,63	11,04	11,45
3,51-4,00	7,53	8,00	8,37	8,66	9,00	9,50	10,00	10,50	11,00	11,50	12,00	12,50
4,01-et +	8,09	8,47	8,74	9,01	9,51	10,01	10,60	11,19	11,78	12,37	12,96	13,55

B) Pour l'avoine:

- pour les nouveaux assurés: 3,85%
- pour les anciens assurés: le taux de cotisation est établi en fonction de l'indice de perte et des années d'expérience de l'assuré selon la grille suivante:

Années d'expérience												
Indice de perte	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
0,00-0,10	3,85	3,69	3,54	3,39	3,24	3,08	2,93	2,78	2,63	2,48	2,32	2,16
0,11-0,50	3,92	3,88	3,75	3,66	3,58	3,49	3,41	3,32	3,24	3,15	3,07	2,98
0,51-1,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00
1,01-1,50	4,09	4,17	4,26	4,34	4,43	4,51	4,60	4,68	4,77	4,85	4,94	5,03
1,51-2,00	4,18	4,34	4,51	4,68	4,85	5,02	5,19	5,36	5,53	5,70	5,87	6,04
2,01-2,50	4,35	4,52	4,77	5,02	5,28	5,53	5,79	6,04	6,30	6,55	6,81	7,07
2,51-3,00	4,53	4,86	5,03	5,36	5,70	6,04	6,38	6,72	7,06	7,40	7,74	8,08
3,01-3,50	4,95	5,04	5,44	5,76	6,13	6,55	6,98	7,40	7,83	8,25	8,68	9,11
3,51-4,00	5,05	5,52	5,82	6,22	6,57	7,06	7,57	8,08	8,59	9,10	9,61	10,12
4,01-et +	5,60	5,88	6,31	6,59	7,14	7,58	8,17	8,76	9,36	9,95	10,55	11,15

3- TAUX D'ESCOMPTE

Un escompte est applicable sur la cotisation exigible lorsque l'adhérent signe sa demande d'assurance avant le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur. Cet escompte est calculé à raison de 2% par mois complet de paiement par anticipation, sans toutefois dépasser le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur.

N.B. Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50% de la prime totale.

Jean-Marc Lafrance, secrétaire

QUOI DE NEUF ?



Nouveaux tracteurs Massey-Ferguson



Massey-Ferguson vient de lancer deux nouvelles séries de tracteurs, la série 300 et la série 3000, plus quatre nouveaux modèles qui s'ajoutent à sa gamme de tracteurs compacts. Les quatre nouveaux compacts, le M-F 1020 Hydro, le M-F 1030, le M-F 1035 et le M-F 1045, portent à sept le nombre de modèles maintenant offerts dans la gamme de puissances de 16 à 35 ch. La série 300 comprend six modèles dont les puissances vont de 45 à 85 ch/PDF; elle offre deux nouveaux moteurs turbochargés, de nouvelles boîtes de vitesses synchronisées, de nouveaux systèmes hydrauliques et de direction, de nouvelles lignes, une nouvelle conception ergonomique et une très grande facilité de service et d'entretien. Ces nouveaux moteurs turbochargés de nouvelles boîtes de vitesses synchronisées, de nouveaux systèmes hydrauliques et de direction, de nouvelles lignes, une nouvelle conception ergonomique et une très grande facilité de service et d'entretien. Ces nouveaux modèles sont les M-F 360, M-F 375, M-F 383, M-F 390, M-F 398 et, enfin, le M-F 399, chef de file de cette nouvelle série. On a intégré la technologie de pointe dans la conception de la série 3000. Ces quatre nouveaux modèles ont une gamme de puissances de 60 à 95 ch/PDF, ainsi que des systèmes de contrôle automatique, des boîtes de vitesses entièrement synchronisées, plus une gamme de vitesses basses Speed-shift et des atelages en trois points commandés électroniquement. Cette série inclut le M-F 3050, le M-F 3060, le M-F 3070 et le M-F 3090.

Nouveaux bâtiments et nouveau programme alimentaire



Des études menées à la ferme expérimentale de Shur-Gain ont servi à déterminer les facteurs limitant les performances des porcs à différents stades de croissance. Selon cette étude, la croissance des porcs sevrés est améliorée grâce à une diète dont le niveau de lysine est accru. Une ration de 18 % de protéines servie jusqu'à 40 kilogrammes augmente l'efficacité alimentaire et le taux de croissance des porcs. Du stade 20 à 40 kilogrammes, la thréonine a été l'acide aminé qui a restreint la croissance. Une fois le cap du 40 kg

passé, le niveau de protéines contenues dans la diète peut baisser rapidement à condition que l'acide aminé tryptophane soit adéquat.

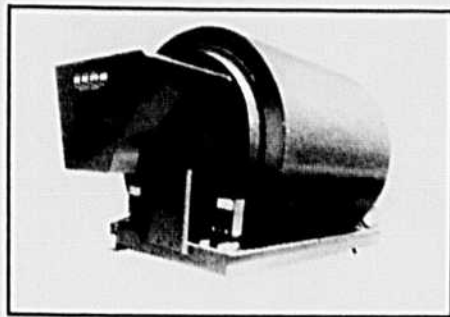
Broyeur-mélangeur chez Gehl



Deux nouveaux modèles de broyeurs-mélangeurs mobiles font en ce moment l'objet de promotion par la compagnie Gehl du Wisconsin. En 1977, Gehl ajoutait un système de contrôle hydraulique à leurs modèles. Deux nouveaux mélangeurs font maintenant leur apparition, le 125 et le 170 tous deux munis de commandes à manivelle légère. Ils sont de grandes capacités et à vitesses variables. Afin d'éviter les défauts mécaniques, les courroies,

les chaînes et engrenages ont été éliminés du mécanisme d'attache et de vidence. Un broyeur-mélangeur mobile offre l'avantage de ne pas avoir à grouper tous les ingrédients en un même endroit et facilite également l'alimentation en différents lieux. (Gehl Company, West Bend, Wisconsin 53095.)

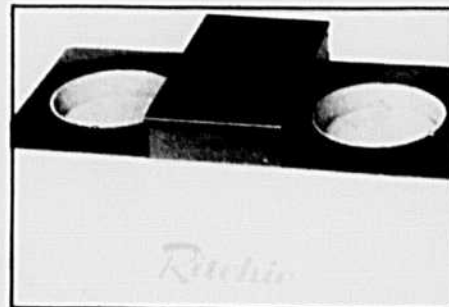
Mélangeur pour la ration totale



La Compagnie d'équipement Berg annonce l'arrivée d'un mélangeur pour la ration totale. Le mélangeur Berg est disponible en deux modèles et (11) différentes grandeurs de 1,3 à 17 mètres cubes (45 à 600 pi³). Le mélangeur de

type horizontal permet le brassage d'une quantité volumineuse en peu de temps. Une balance à lecteur digital et un système de mesure continue des ingrédients ajoutés dans le mélangeur font partie de l'équipement facultatif disponible.

Isolant pour fontaines



Une compagnie de l'Iowa, Ritchie Industries, vient de mettre sur le marché un couvert thermal pour leurs fontaines. Ce couvert thermal est fabriqué d'acier galvanisé. Il est conçu pour améliorer la conservation de la chaleur des bols chauffants Ritchie Challenger #5.

Une hypothèque?

**Venez en discuter
avec des gens qui
parlent votre langage.**

Achats de nouvelles terres, travaux d'améliorations, consolidation de dettes... venez en parler à un spécialiste agricole de la Banque Royale de votre localité. Vous découvrirez tous les avantages de l'hypothèque AgriRoyal, conçue spécifiquement pour les agriculteurs.

- Prêts hypothécaires à taux fixes ou variables;
- durée: 1, 3, 5 ans; • amortissement: de 5 à 25 ans;
- versements: mensuels, trimestriels, semestriels, annuels;
- remboursement par anticipation: si désiré; • conversion: de variable à taux fixe, sans pénalités; • assurance-vie: optionnelle;

S'il vous faut un prêt hypothécaire, avant de faire quoi que ce soit, passez à la Banque Royale de votre localité.



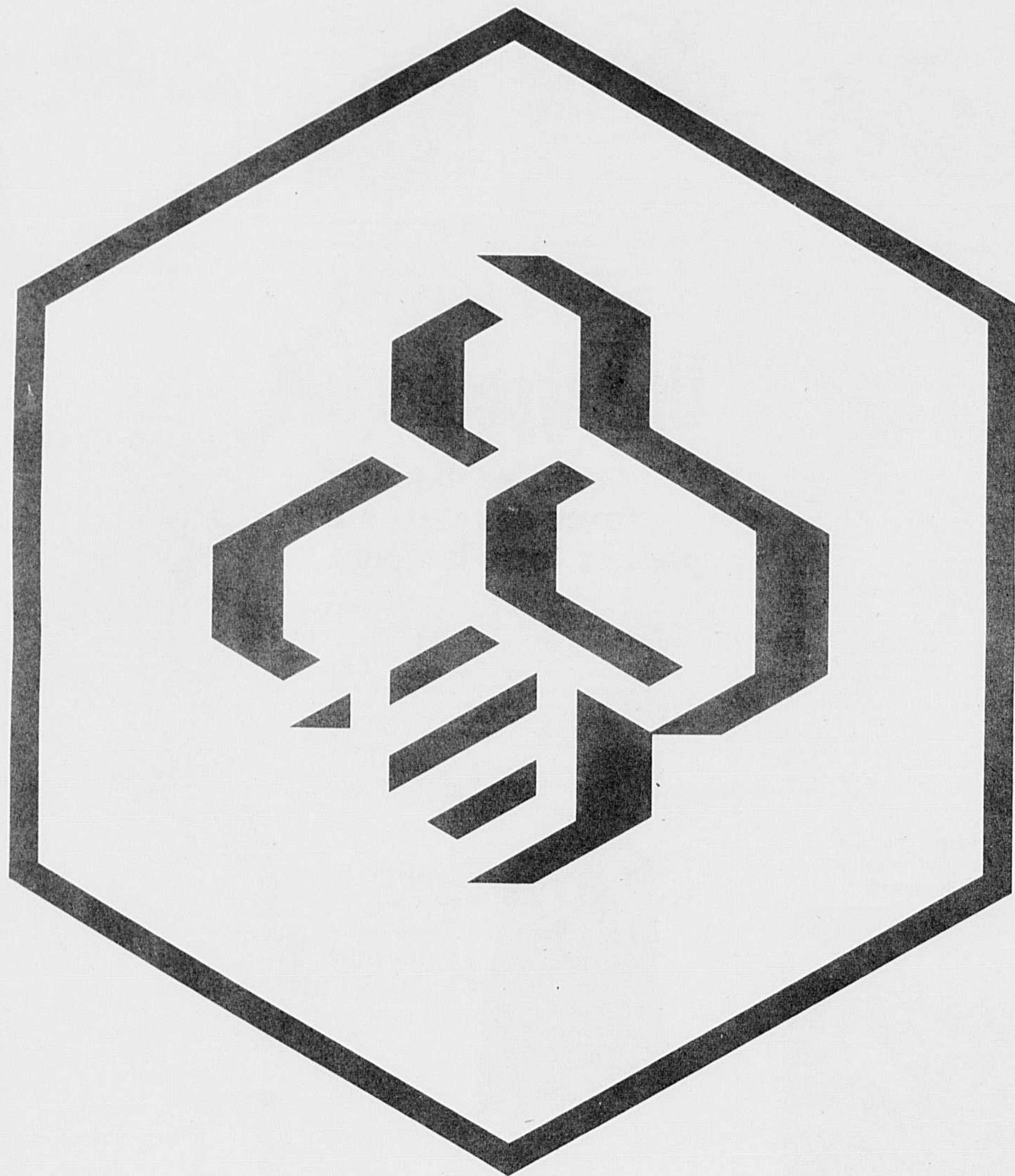
AGRIROYAL

Des programmes bancaires adaptés aux besoins des exploitants agricoles



**BANQUE
ROYALE**

Parlez-moi d'une banque... Royale!



CROISSANCE ET GESTION
DE L'ENTREPRISE AGRICOLE

PARLEZ-EN À UN GÉANT

Même les géants ont commencé petits.
Ils savent mieux que personne que la croissance repose
sur une gestion saine et équilibrée.

Le géant du monde agricole au Québec,
c'est votre caisse populaire. Les caisses populaires sont
responsables de 50% de tous les prêts consentis
aux agriculteurs québécois par les institutions financières:
c'est plus d'un milliard de dollars que Desjardins
investit dans l'agriculture au Québec.

Que vous ayez besoin d'un prêt agricole de
5 000 \$ ou de 500 000 \$, ou que vous ayez simplement besoin
d'un coup de main pour rendre votre gestion plus
efficace, parlez-en à un géant: Desjardins.



Desjardins

*Au cœur
de votre évolution
financière*

INQUIÉTUDE DES PRODUCTEURS DE BOVINS

Modifications importantes dans l'assurance-stabilisation

par Louise St-Pierre

Même si le ministre Michel Pagé a été très attentif à leurs propos, même s'ils croient lui avoir fait réaliser que certaines des modifications apportées aux trois régimes d'assurance-stabilisation des revenus offerts aux producteurs de bovins reposent sur des fondements peu solides, une certaine inquiétude demeure dans l'esprit des gens de la Fédération des producteurs de bovins du Québec.

« On ne s'attendait certainement pas à trouver autant de modifications importantes quand nous avons pris connaissance — à notre retour des vacances de Noël — du contenu des trois nouveaux régimes qui paraissent dans la Gazette officielle du Québec du 31 décembre, » ont confié en entrevue MM. Gilles Laurent et Gaétan Bélanger, respectivement président et secrétaire de la Fédération, quelques jours après leur rencontre avec le ministre québécois de l'Agriculture. « M. Pagé nous a assuré qu'il prendrait le temps nécessaire pour revoir ces trois régimes, dont certains des nouveaux éléments vont à l'encontre de sa politique de consolidation et du développement de la production bovine, » d'ajouter M. Bélanger.

Les trois premiers régimes corrigés

Ce sont les 3 et 10 décembre derniers, par décrets, que les nouveaux régimes d'assurance-stabilisation des producteurs de **bouvillons** et de **bovins d'abattage**, de **veaux d'emboche** et de **veaux lourds** étaient adoptés. En raison des nombreux changements apportés, la Fédération a préparé le tableau joint à ce texte pour mieux faire voir les plus importants. Aussi, M. Laurent a invité ses confrères des autres productions à faire preuve de vigilance et à regarder de très près les nouveaux régimes que le gouvernement libéral devrait éventuellement leur voter.

Le secrétaire de la Fédération a fait remarquer que les changements apportés aux régimes sont très surprenants. Le ministre Pagé avait promis que les modifications nécessaires tiendraient compte des producteurs et que leur organisme serait consulté. « Ce n'est qu'en novembre, quand tout a été rédigé sur papier que nous avons vu ce que l'on connaît aujourd'hui. Et malgré quelques démarches auprès de la Régie, nous savons maintenant n'avoir pu obtenir le moindre correctif. En revanche, on nous avait juste questionné sur nos demandes. »

Quelques-unes des grosses modifications méritent, selon M. Laurent, d'être particulièrement dénoncées. Il faisait alors allusion aux points concernant la date limite, le prix et le poids de vente, le volume assuré et le coût de production.

En regard de la nouvelle date limite, on ne croit pas dramatique qu'elle ait été reportée au 30 avril. Cependant, la Fédération juge inacceptable que le versement de la compensation aux producteurs puisse être retardé jusqu'au 30 juin quand il y aura possibilité de recevoir une quelconque subvention du gouvernement fédéral. La Régie, a-t-on affirmé, fera ainsi des gains d'intérêt fort intéressants!

De l'avis de M. Laurent, en faisant passer entre 450 et 700 livres le poids du veau d'emboche au moment de la vente dans les encans spécialisés, la Régie a trouvé le moyen d'économiser sur le dos des producteurs plus de 2 millions de dollars. On arrive à ce chiffre

en faisant la différence entre ce qui a été payé en 1985 alors que ces veaux devaient peser entre 400 et 600 livres et ce qui aurait été payé en tenant compte de la nouvelle strate de poids.

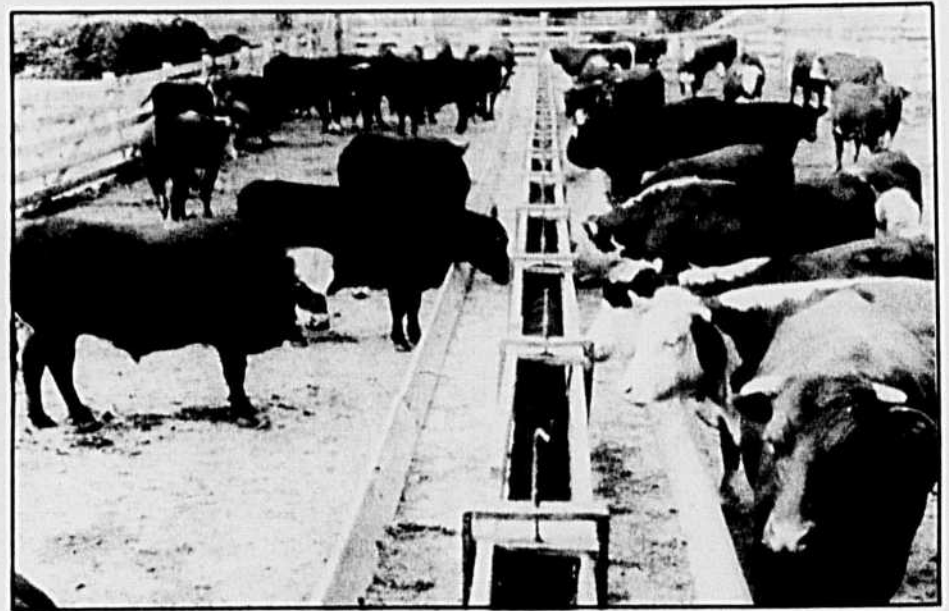
Le volume assuré pendant les cinq années du contrat s'établit depuis toujours au moyen d'un inventaire par année. Dans le nouveau régime offert aux producteurs de veaux d'emboche on parle maintenant d'*au moins* un inventaire par année. « C'est dire qu'en tout temps, le producteur devra avoir dans ses bâtiments le minimum requis et le volume total qu'il a assuré. On semble ignorer qu'il n'est possible de garder à longueur d'année le même nombre de têtes, » a précisé M. Laurent qui trouve pire encore la modification apportée à ce chapitre dans le régime offert aux producteurs de bouvillons d'abattage. La Régie se propose de faire une moyenne de quatre inventaires par année. Mais seront exclus les animaux alimentés au pâturage. C'est à n'y rien comprendre! « On nous demande d'être plus efficace et quand on prend un moyen de l'être, on nous impose une pénalité, » a soutenu le président de la Fédération.

En décidant que le coût de production inscrit dans les trois régimes est maintenant modifiable en cours d'année si une enquête de la Régie révèle une modification de l'âge du secteur, la Régie des assurances agricoles du Qué-

bec nie l'existence du Comité technique MAPAQ/UPA qui fait annuellement ce travail, a affirmé M. Bélanger qui croit aussi que les régimes viennent de perdre la sécurité que les producteurs y trouvaient.

La Fédération espère maintenant que le ministre Pagé saura convaincre les siens — le plus vite possible — que certaines des modifications importantes à ces régimes ne sont pas absolument acceptables.

Le seul aspect positif! On trouve maintenant deux volets dans le régime qui est offert aux producteurs de veaux lourds: un pour ceux qui font du veau de grain et l'autre pour ceux qui font du veau de lait.



	VEAUX D'EMBOUCHE		BOUVILLONS D'ABATTAGE		VEAUX LOURDS (régime V.G. et régime V.L.)	
	ANCIEN	NOUVEAU 31/12/86	ANCIEN	NOUVEAU 31/12/86	ANCIEN	NOUVEAU 31/12/86
COMPENSATION						
— Prix et poids de vente	v. d'emboche dans encans spécialisés pesant entre 400 et 600 lb	veaux d'encans spécialisés, acquis par les engraisseurs du Québec, pesant entre 450 et 700 livres	prix: catégories A, B et C au Québec poids = selon certificats d'abattage du producteur	Prix: catégories A1 et A2 au Québec poids = selon certificats d'abattage du producteur	moy. pondérée au Québec pour veaux pesant entre 160 et 250 kg	v. grain = moyenne pondérée au Québec pour les v. grain v. lait = moyenne pondérée au Québec pour les v. de lait
— Date limite	31 mars	30 avril. Peut être retardé jusqu'au 30 juin si possibilité de subvention sur les prix autre organisme gouvernemental	31 mars	idem veaux d'emboche (nouv. régime)	30 mars ou 30 jours après le versement d'une subvention sur prix d'un autre organisme gouvernemental sans date limite	idem veaux d'emboche (nouveau régime)
COTISATION	60\$ (1986)	90\$ (1987)	50\$/1000 lb (1986)	55\$/1000 lb (1987)	33\$ (1986)	v. grain 36\$ (1987) v. lait 20\$ (1987)
COÛT DE PRODUCTION		inscrit au régime, modifiable en cours d'année si enquête de la Régie révèle une modification de l'âge du secteur		inscrit au régime, modifiable en cours d'année si enquête de la Régie révèle une modification de l'âge du secteur	inscrit au régime	inscrit au régime, modifiable en cours d'année si enquête de la Régie révèle une modification de l'âge du secteur
DÉFINITIONS						
— Vaches assurables	de type laitier ou à boucherie	de type à boucherie				
— Bouvillons assurables			mâle ou femelle type laitier ou à boucherie	idem, exception des femelles de type laitier		
— Veaux lourds assurables					type laitier ou boucherie	type laitier uniquement
CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ						
— Minimum assurable	10 vaches l'année d'adhésion	10 vaches à chaque année	10 bouvillons l'année d'adhésion	10 bouvillons à chaque année	10 veaux lourds au 1er inventaire l'année d'adhésion	10 veaux lourds au 1er inventaire de chaque année
PARTICIPATION						
— Volume assuré	1 inventaire annuel	au moins 1 inventaire	1 inventaire et certificats d'abattage	moyenne d'au moins 4 inventaires × 1,2 et certificats d'abattage (exclusion des animaux alimentés au pâturage)	au moins 1 inventaire par trimestre multiplié par: 2,23	au moins 1 inventaire par trimestre multiplié par: v. grain = 2,23 v. lait = 3,00

C'est comme ça chez nous...

par Michèle Paradis

L'évolution des intérieurs domestiques

La lumière, l'eau, la chaleur

L'éclairage de la maison d'Eusèbe s'inscrit bien sûr dans la modernité du temps. Chaque pièce est éclairée par des lampes à l'huile accrochées aux murs ou encore sur quelques corniches. Dans le fournil, noyau central de toute cette grande maison, on trouve la présence de trois de ces lampes à l'huile.

Elles font la joie, le bonheur de tous, mais disparaissent avec l'arrivée de l'électricité en 1932. Des fils électriques courent entre les murs et des lumières éclairent chaque pièce. Ce changement aura pour effet direct d'allonger les jours et d'organiser une forme de vie communautaire en orientant les soirées autour de l'appareil radio, ou le journal lu par l'ancêtre, juste avant la nuit. Mais toujours, le fournil demeure le centre de l'activité quotidienne, même si toutes les pièces deviennent accessibles à cause de la lumière devenue instantanée.

Eusèbe a installé, sur l'évier de la cuisine une pompe «à bras» qui amène l'eau courante directement du puits. «C'est le grand confort». Mais Pierre suit le cours de l'évolution du temps. Il fait installer, en 1905, un moulin à vent, moteur essentiel de l'évolution agricole, au mouvement presque perpétuel et qui apporte l'eau par gravité, d'abord aux bâtiments, ensuite à la maison. La pompe «à bras» devient désuète et on la range.

Lorsque Julien devient propriétaire, il modernise ce moulin en y installant un moteur électrique et déjoue ainsi les caprices du vent en s'assurant d'une provision constante d'eau même sans la présence de ce vent. En 1957, une pompe électrique est installée directement dans la cave de la nouvelle maison et le moulin à vent ne sera plus qu'objet de souvenir. Et ce n'est qu'en 1976 que l'aqueduc municipal rejoindra les habitants du rang St-Alexis et qu'à son tour la pompe

électrique individuelle deviendra désuète.

Quant au système d'égouts, sous le règne d'Eusèbe, il est directement relié à la rivière qui est si près. Par la suite, soit à partir de 1917, le fossé fera l'affaire et suivra son cours, à travers champs, toujours jusqu'à la même rivière et ce, encore aujourd'hui.

Lors de la construction de la maison en 1884, Eusèbe fait installer des poêles. L'on retrouve donc un poêle au rez-de-chaussée, un autre au premier et dernier dans le fournil. Cette abondance de poêles s'explique en partie par le fait que Louise, épouse de ce dernier, hérita de tante Agathe de 13 poêles doubles ou simples. Il n'eut donc qu'à choisir!

Beaucoup plus tard, lorsque la maison aura été déménagée et qu'un solage de ciment aura été fait, Pierre fabriquera sa première fournaise de brique avec à l'intérieur un poêle de fonte (héritage de tante Agathe?). Les poêles dans la grande maison disparaissent donc et une cheminée, partant de cette fournaise, monte au premier plancher et serpente le corridor menant aux six chambres à coucher sur une longueur de 25 pi. Par crainte du feu, on enlève cette cheminée et une autre, partant directement de la fournaise, longe le mur en ligne droite. Le rez-de-chaussée est chauffé par des trappes dissimulées dans le semblant de foyer placé dans le salon double.

L'absence de foyer (âtre) réel s'explique d'autant plus car cette abondance de poêles disponibles et surtout parce que ce n'était plus utile, la chaleur que dégageait le poêle étant plus uniforme et la préparation des aliments était plus facile. Avec le temps, la fournaise de la cave se modernise et en 1957, les poêles se retrouvent dans la cabane à sucre et ailleurs pour faire place aux calorifères électriques, ajustables dans chaque pièce, qui produisent une chaleur invisi-

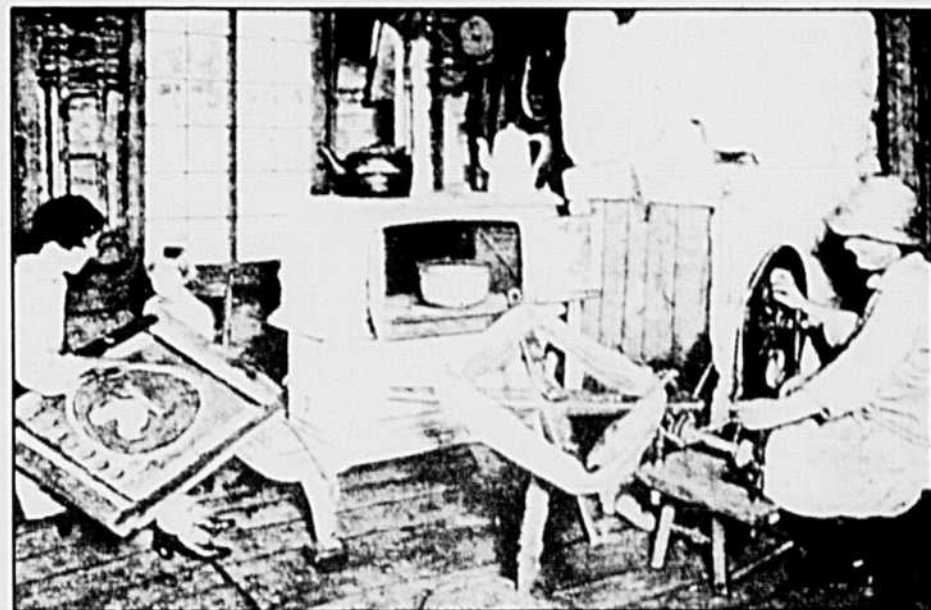
ble. L'ère du feu par rayonnement est révolue et on s'efforce d'obtenir une température élémentaire dans toutes les pièces.

Les enfants grandissent, les ancêtres meurent et le temps passe.

Évolution de l'affectation des pièces

Le fournil, où on prépare l'aliment, où on le consomme, où on travaille, où

Vers 1925, elle abandonne cette tâche d'abord parce qu'elle possède une très grande réserve de couvertures, qui feront partie du trousseau de chacun des enfants et surtout parce que les moutons (petits des moutonnies d'Angèle et Louise!) disparaissent pour toujours de la ferme. Donc absence de laine devient lien direct avec absence de tissage. Le métier et les rouets sont remis et cette activité sera récupérée par Marcelle qui l'intégrera à ses loisirs, beaucoup plus



on se repose, enfin «où on vit», devient le noyau central de la vie quotidienne. Toute l'activité s'y concentre: le poêle et la table, la chaleur et les repas, le travail et le repos constituent les pôles principaux de cette activité. Bref cette pièce récupère toute l'existence de ceux qui y vivent.

Ce fournil, situé au sud, possède quatre fenêtres et deux portes vitrées laissant pénétrer abondamment la lumière et permettant surtout de contempler les grands espaces, de surveiller les animaux, d'admirer les derniers labours, enfin, permettant à l'homme de se remettre facilement dans cette nature qu'il tente d'apprivoiser, de façonner à travers le temps.

La table est placée le long du mur, entre deux fenêtres, afin de faciliter une meilleure circulation, «donner encore plus d'espace»; les chaises, également placées le long des murs, entre les repas, sont alignées chaque côté de cette table. Le mobilier revêt alors un caractère de non-fixité par rapport à la persistance de l'aire de fonctionnement qui lui est assignée.

Dans un coin de la grande cuisine, le métier à tisser est monté en permanence et une pièce attend d'être terminée. En effet, Hérénia (mère de Julien) tissait ses couvertures, filait sa laine, piquait ses couvre-lits, à l'exemple de sa belle-mère.

tard, lorsque sa famille sera élevée et qu'elle disposera d'un peu plus de temps.

Un autre coin est réservé pour le travail des hommes: réparation d'un meuble brisé, réparation des harnais, fabrication d'une nouvelle chaise.

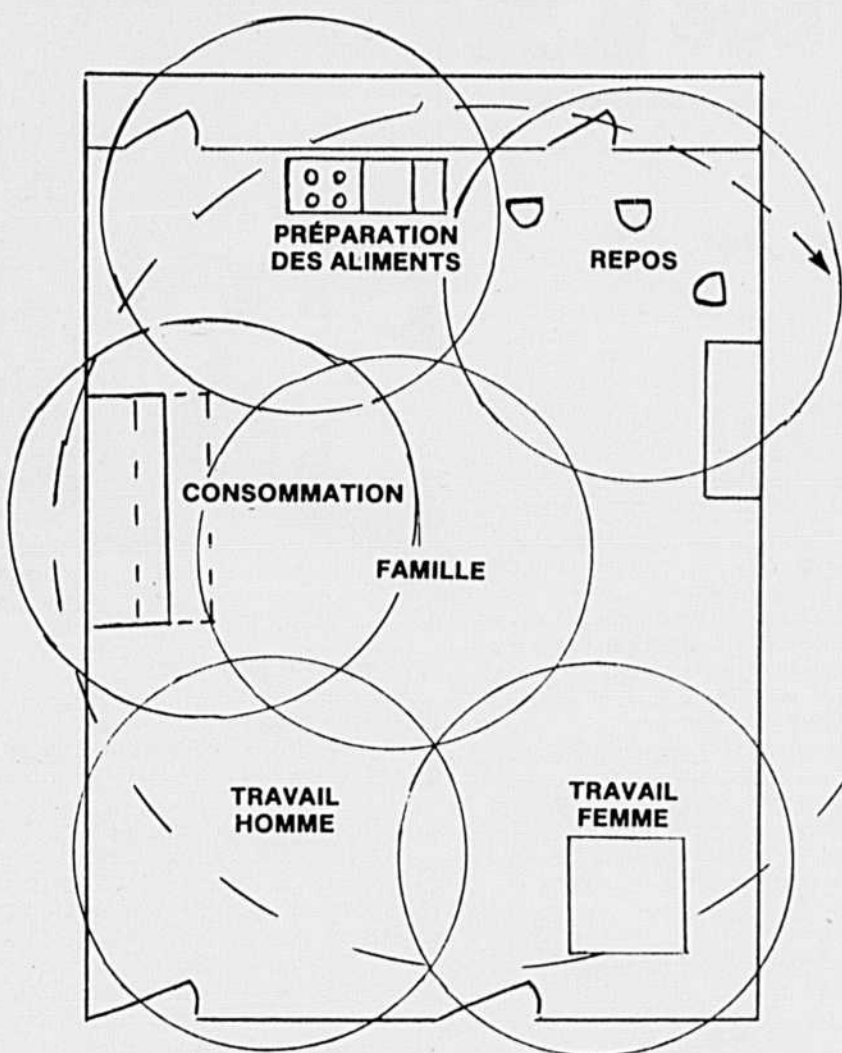
Près du poêle, la chaise berçante de grand-mère et celle du père attendent la tombée du jour pour recevoir leurs propriétaires. Enfin, le poêle, élément majeur de cette pièce est là, et tout au long du jour, une circulation intense se fait autour de lui tantôt pour préparer les aliments, tantôt pour l'attiser.

Bref, il est juste de prétendre qu'une interaction dynamique existe entre chaque individu vivant dans ces aires d'occupation et les objets qu'on y trouve.

Un cercle concentrique regroupe les différentes aires de fonctionnement, réparties de façon égale. Dans le sens contraire des aiguilles d'une horloge, les activités se suivent, chronologiquement tout au long du jour, c'est-à-dire de la préparation des aliments jusqu'au repos.

Certaines de ces aires regroupent, dans un temps précis, Père — Mère — Fils — Fille, dans un autre temps, les aïeux. Par contre, toute la famille se retrouve au centre de la pièce dans l'aire de fonctionnement réservée à la consommation.

À suivre...



Bref...

Le prix des aliments

De nombreux facteurs influencent le prix des aliments dans un pays industrialisé comme le Canada. On serait porté à croire que le prix d'un aliment est fixé à partir du coût de production et d'une certaine marge de profit pour l'agriculteur et le commerçant, ce qui n'est pas entièrement faux. Mais que se passe-t-il entre la ferme et le marché d'alimentation, qui fait que les prix des aliments montent, baissent, bref, soient ce qu'ils sont aujourd'hui?

On se rend compte rapidement que plusieurs facteurs assez complexes entrent en jeu dans la chaîne agro-alimentaire. Selon la Division de l'analyse des marchés d'Ottawa, le prix des produits primaires est sans contredit le facteur direct le plus important, puisqu'il représente environ 40 % du coût de l'aliment. Il est établi non seulement en fonction des coûts de production, le fourrage pour le bétail, par exemple, mais aussi du prix des aliments de son groupe sur le marché international. Voilà qui agrandit considérablement l'étendue des activités.

Entre la ferme et la table, il existe par ailleurs de nombreux coûts essentiels

qui font augmenter le prix d'un produit alimentaire. Pour les besoins de la cause, on peut nommer ces coûts «coûts de commercialisation».

Sucre

Selon les prévisions des économistes d'Agriculture Canada, le prix du sucre et des préparations à base de sucre pourrait grimper de 6 à 8 % en 1987. Cette hausse serait attribuable à des disponibilités réduites de sucre à l'échelle mondiale. Les consommateurs avertis, toutefois, pourront se procurer le sucre à un prix inférieur à la moyenne prévue en 1987 car le sucre fait souvent l'objet de réclames.

Huile

Le canola (un oléagineux, c'est-à-dire une plante dont les graines donnent de l'huile), constitue la principale culture pour la production d'huile végétale au Canada. Il sert de base à de nombreux produits qui peuvent toutefois être fabriqués à partir d'une autre huile (de soja ou de palme, par exemple), lorsque les prix mondiaux permettent une substitution rentable. Les économistes d'Agriculture Canada entrevoient une baisse du prix mondial de l'huile de soja en 1987.

MON NEZ DANS VOTRE CUISINE



Cuisson des coupes moins tendres

Les rôti de palette, de bout de côtes, de haut-de-côtes, de côtes croisées, d'épaule, de pointe de poitrine et de poitrine peuvent être mitonnés.

Méthode de cuisson (rôti à couvert)

Brunir la viande dans 50 ml de gras chaud dans une casserole ou une marmite épaisse. Assaisonner. Ajouter 50 à 75 ml de liquide et couvrir pour retenir la vapeur. Cuire à feu doux sur la cuisinière ou au four à 160°C jusqu'à ce que la viande soit tendre et bien cuite. Ajouter des légumes, au goût, environ 1 heure avant la fin de la cuisson.

Tableau des durées de cuisson (rôti à couvert)

Découpe	masse (kg)	Durée totale de cuisson* (h)
Avec os:		
• Palette, côtes croisées,	1,5-2,5	1½-2½
haut-de-côtes	2,5-3,5	2½-3½
• Epaule,	1,5-2,5	2-3
pointe de poitrine	2,5-3,5	3-4
Désossée:		
• Palette, côtes croisées,	1,5-2,5	2-3
haut-de-côtes	2,5-3,5	3-4
poitrine roulée		

* Les durées de cuisson sont basées sur de la viande à la température du réfrigérateur (4°C) au début de la cuisson.

POT-AU-FEU À LA SAUCE BARBECUE

- 2 kg de rôti de côtes croisées
- 25 ml de gras
- Sel et poivre
- 25 ml d'eau
- 6 petits oignons pelés
- 6 pommes de terre moyennes, coupées en dés
- 6 carottes coupées en bâtonnets
- 125 ml de sauce barbecue

Brunir la viande dans le gras. Saler et poivrer; ajouter l'eau. Couvrir et cuire à 160°C jusqu'à tendreté (3 à 3½ h). Ajouter les légumes pendant la dernière heure et demie de cuisson et retourner la viande après 45 min. Découvrir pendant les dernières 20 min et badigeonner le rôti de sauce barbecue. Servir avec le jus de cuisson, au goût. Dégraisser le jus de cuisson avant de servir. 6 portions.

POT-AU-FEU AIGRE-DOUX

- 2 kg de rôti de côtes croisées
- 25 ml de gras
- 5 ml de sel
- 0,5 ml de poivre
- 2 ml de thym
- 250 ml d'oignon haché
- 125 ml de bouillon de bœuf
- 75 ml de vinaigre
- 75 ml de miel liquide
- 15 ml d'amidon de maïs
- 50 ml d'eau

Brunir la viande dans le gras. Assaisonner de sel, de poivre et de thym. Ajouter l'oignon et sauter jusqu'à ce que transparent. Ajouter le bouillon et le vinaigre. Amener à ébullition. Réduire le feu, couvrir et mijoter jusqu'à tendreté (2½ à 3 h). Ajouter le miel 15 à 20 min avant la fin de la cuisson en arrosant occasionnellement jusqu'à ce que la viande soit cuite. Déposer la viande sur un plat de service et garder chaud dans le four. Dégraisser le jus de cuisson. Mélanger l'amidon de maïs et l'eau; ajouter au fond de cuisson. Cuire en remuant jusqu'à ce que la sauce soit

mitonnons le bœuf

transparente et épaisse. Verser la sauce sur la viande. 6 portions.

«HAMBURGERS» PIQUANTS

- 700 g de bœuf haché
- 5 ml de sel
- 5 ml de moutarde sèche
- 15 ml de poudre de chili
- 1 ml de poivre
- 125 ml de chapelure sèche
- 125 ml d'oignon haché fin
- 50 ml de jus de tomate
- 25 ml de gras
- 6 pains à «hamburger» grillés
- 75 ml de sauce chili

Mélanger le bœuf, les assaisonnements, la chapelure, l'oignon et le jus de tomate. Façonner 6 croquettes de 1,5 cm d'épaisseur. Frire dans le gras jusqu'à ce que la viande soit bien cuite (7 à 8 min de chaque côté). Placer les croquettes sur les pains et garnir de sauce chili. 6 portions.

BOEUF ET RIZ AU CARI

- 500 g de bœuf haché
- 125 ml d'oignon haché
- 500 ml de bouillon de bœuf
- 125 ml d'eau
- 300 ml de riz non cuit
- 250 ml de céleri haché
- 125 ml de piment vert, haché
- 5 ml de sel d'ail
- 5 ml de sel
- 1 ml de poivre
- 7 à 10 ml de poudre de cari

Cuire la viande jusqu'à ce que le gras recouvre le fond du poêlon. Ajouter l'oignon et brunir la viande. Enlever l'excès de gras. Ajouter les autres ingrédients. Couvrir et amener à ébullition. Réduire le feu et mijoter jusqu'à ce que le riz soit tendre (environ 20 min). 6 portions.



RAGOÛT DE BOEUF AVEC GRAND-PÈRES AU PERSIL

Ragoût :

- 1 kg de bœuf à ragoût désossé
- 50 ml de gras
- 1 oignon moyen, haché
- 1 gousse d'ail écrasée
- 50 ml de farine assaisonnée
- 10 ml de sel
- 1 ml de poivre
- 15 ml de persil frais, haché
- 2 ml de sarriette
- 2 ml de thym
- 750 ml d'eau
- 375 ml de carottes tranchées
- 6 petits oignons pelés
- 1 petit rutabaga coupé en dés
- 50 ml de farine
- 50 ml d'eau

Brunir la viande dans le gras puis retirer de la marmite. Ajouter l'oignon et l'ail et sauter jusqu'à ce que l'oignon soit transparent. Remettre la viande dans la marmite. Saupoudrer de farine et brunir légèrement. Ajouter graduellement les assaisonnements et l'eau.

Amener à ébullition. Réduire le feu, couvrir et mijoter 1½ h. Ajouter les légumes et continuer la cuisson jusqu'à ce que ceux-ci soient tendres mais croustillants (20 à 30 min de plus). Mélanger la farine et l'eau jusqu'à ce que lisse. Ajouter au ragoût, en remuant constamment, jusqu'à ce que la sauce épaississe.

Grands-pères au persil :

- 375 ml de farine tamisée tout usage
- 15 ml de poudre à pâte
- 5 ml de sel
- 50 ml de graisse
- 25 ml de persil frais, haché
- 200 ml de lait

Tamiser ensemble la farine, la poudre à pâte et le sel. Ajouter la graisse et couper à l'aide d'un coupe-pâte jusqu'à l'obtention d'une chapelure grossière. Ajouter le persil. Ajouter le lait en remuant afin d'obtenir une pâte très molle. Verser par mesure de 15 ml sur le ragoût chaud. Couvrir et cuire pendant 20 min sans soulever le couvercle. Servir immédiatement. 6 portions.

Parlons bricolage



par Hélène Goudreau

Peinture aux doigts

Le dessin et la peinture sont d'une grande importance dans l'évolution psychologique et physique de l'enfant. Ils lui permettent de représenter le milieu qui l'entoure, de mettre en évidence les questions qu'il se pose par des représentations graphiques, parfois maladroites pour notre jugement d'adulte, mais combien fondamentales pour l'enfant. Le dessin permet au petit de démêler et de réorganiser son environnement, il peut ainsi, par le dessin se délivrer de ses inhibitions et nous parler inconsciemment bien sûr de ses problèmes, de ses découvertes, de ses angoisses. À nous de lui permettre de s'exprimer.

Les jeunes enfants (20 mois-24 mois) adorent la peinture aux doigts. C'est un peu moins drôle pour les parents, bien sûr, mais il s'agit de s'organiser pour que le résultat ne soit pas catastrophique pour vos tapis ou vos murs. Couvrez une grande table avec une vieille nappe de plastique, ou un vieux rideau de douche, mettez-en un surtout à votre petit pour bien couvrir ses vêtements et ses bras et amusez-vous avec lui.

Peinture digitale :

Recette 1 :

- 1 tasse d'eau
- 1 cuil. à table de gros sel
- 2 cuil. à table de fécule de maïs
- 2 cuil. à table d'eau
- colorants alimentaires et papier résistant

Chauffer à feu moyen l'eau et le gros sel jusqu'à ébullition.

Dissoudre la fécule de maïs avec les deux cuillerées à table d'eau et les jeter dans l'eau bouillante en remuant constamment, jusqu'à consistance épaisse, (genre garniture pour tarte).

Retirer du feu et séparer en quatre portions, colorier chacune avec le colorant alimentaire en remuant bien.

Aussitôt refroidie, cette peinture digitale fera des merveilles sous les doigts des petits. Utilisez du papier glacé.

Recette 2 :

Utiliser de la gouache liquide. Utiliser de la colle à tapisserie délayée. Ajouter quelques gouttes de savon à vaisselle pour améliorer l'odeur.



Technique sur papier sec :

Appuyer la peinture diluée sur papier sec (papier glacé) avec les doigts, le plat de la main, le dos de la main. L'enfant procède alors par addition de peinture.

Technique sur papier mouillé

Avec une éponge, et de la couleur, mouiller la feuille de papier. Avec la main, étendre complètement la peinture en faisant des mouvements de va-et-vient, de rotation, en travaillant les lignes, etc., la feuille doit être glacée pour que le travail soit intéressant. L'enfant procède alors par soustraction.

Le courrier de Marie-Josée

CONDITIONS DU COURRIER: Se présenter — âge, sexe, situation, — Lettre courte, précise, lisible, détails essentiels — pas plus de 5 pages — Pseudonyme court et original — Pas de service d'échange — Si on réécrit, mentionner pseudonyme et date de publication de la réponse précédente, rappeler le problème précédent — Réponse personnelle dans cas grave et urgent, demandant discrétion spéciale: pour cela, joindre enveloppe adressée à soi et timbrée. Adressez vos lettres à: "Le Courrier de Marie-Josée", La Terre de chez nous, 555, boul. Roland-Therrien, Longueuil J4H 3Y9.

« Une réponse abominable »

Pour faire suite à la lettre publiée dans *La Terre de chez nous* du 20 novembre 86, à la dame qui intitulait sa lettre « Suis-je folle ou si c'est eux ? »

Elle mentionne qu'un homme de 75 ans fait l'amour avec des jeunes filles de 13, 14 ans et vous lui répondez en disant: « Vous n'avez aucun pouvoir sur eux, vous n'avez aucune responsabilité vis-à-vis de lui, pas plus que vis-à-vis des jeunes filles en question, priez pour eux et admettez qu'on ne fait pas la leçon à personne ». Je trouve absolument épouvantable que vous répondiez de telles choses à ces gens, ce n'est pas avec des prières que « cet abuseur » cessera son petit jeu. Lorsque vous dites: « Vous n'avez aucune responsabilité » eh bien, détrompez-vous madame car toute personne qui est au courant de tels actes se doit selon la loi de déclarer, de faire un signalement à la direction de la Protection de la jeunesse. Je travaille auprès de jeunes enfants, j'essaie de faire en sorte qu'ils soient capables de se défendre lorsque des situations de ce genre arrivent. Si les gens font comme vous, je me demande où notre société s'en ira.

Ce n'est pas parce qu'elles ont 13, 14 ans que nous devons fermer les yeux sur les abus que ces enfants vivent, parce que ce sont encore bel et bien des enfants, mais des enfants qui verront leur vie brisée à cause de cet homme qui profite d'elles. Les parents qui ne font rien ont eux aussi besoin d'aide, c'est donc à nous, qui sommes en dehors de ces familles, de les aider afin que cessent ces abus faits aux enfants. J'espère qu'avec le temps les gens cesseront d'avoir peur et si c'est pour recevoir des réponses comme vous avez faites à la dame, eh bien, vous seriez mieux de ne pas en faire du tout. En terminant, je voudrais vous laisser sur cette question:

Si c'était votre fille de 13 ans qui était abusée par cet homme et que cette femme ne faisait rien même en étant très au courant de ce qui se passe, que diriez-vous? Aimerez-vous que cette situation continue? Dites-vous bien que si vous « un adulte » avez peur de faire un signalement, imaginez dans quelle atmosphère vit cet enfant abusé, pour qui personne ne tend la main pour lui porter le secours qu'il a besoin.

Je n'écris pas cette lettre dans le seul but qu'elle soit publiée mais plutôt afin que vous vous ouvriez les yeux et ne plus répondre aux gens en disant de faire la prière. La prière peut être bonne, mais je ne vois pas en quoi elle serait utile dans ces moments.

Aidons nos jeunes

R/ Je partage entièrement votre opinion. Abuser des jeunes est un acte épouvantable. Dans le cas qui nous occupait, dans le ton de la lettre cette dame laissait entendre que les propos du prétendu abuseur lui venaient d'une tierce personne. Il s'agissait, semblait-il, d'un « on-dit » qu'autre chose.

Tout à fait différente aurait été ma réponse s'il avait été précisé: je sais *pertinemment* que dans mon entourage *un tel* abuse de jeunes filles. Porter des accusations précises est une chose, colporter des ragots une autre chose. Merci d'avoir écrit.

LIVRE DEMANDÉ

J'aimerais retrouver un livre qui est discontinué dans nos librairies à Montréal mais que peut-être au loin il y en aurait. C'est le livre qui s'intitule: « Une grande mystique extraordinaire, Mme Brault ». Je n'ai ni l'auteur ni l'édition, c'est une dame qui est morte en 1910. Elle est née rue Dorchester à Montréal et j'aimerais bien en trouver un, alors en vous écrivant et passant par le courrier j'espère que ce sera possible. Je laisse adresse et téléphone: Mme L.A. Nadon, 5935, av. Perron, Auteuil, Laval. Tél. 625-2046. Merci à tous.

HOMMAGE À DES PARENTS EN OR...

Le témoignage suivant se veut court et simple mais sa

raison d'être demeure avant tout de dire un merci spécial à des parents en or! Mon intention n'est pas de « vanter publiquement » leurs mérites mais c'est surtout une occasion rêvée d'exprimer mes sentiments envers eux.

Il y a bientôt 25 ans, Éliane et Léo s'unissaient par les liens du mariage et par le fait même entraient en possession de la ferme paternelle. C'est avec travail, patience et acharnement qu'ils ont réussi à édifier un endroit où il fait bon respirer (sauf à l'automne lors de l'épandage du fumier... ah lah).

Malgré les tâches sur la ferme, ils ont eu du temps à consacrer à leurs trois enfants: un garçon et 2 filles. Ainsi, ils n'ont pas hésité à nous faire vivre une enfance heureuse et remplie de joies et où parfois

quelques « remontrances » mettaient du piquant à notre vie.

Merci pour:

- les sacrifices que vous avez dû faire pour nous gâter, payer les études...

- toi maman qui as mis du cœur à l'ouvrage et fais encore preuve d'un dynamisme et d'une motivation surprenante!

- toi papa de ta patience et ta disponibilité malgré le « travail sur la terre »...

- avoir eu des parents ouverts, aimants, chaleureux...

Continuez votre beau travail... Essayez de vous reposer!

Certes, vous valez plus que de l'or, vous êtes des valeurs inestimables. Je vous aime.

La Panthère Rose
(Hélène)

FERMIÈRES

Je viens de lire votre court message dans le journal du 27 novembre. Le secrétariat des Cercles de fermières du Québec est à l'adresse de la secrétaire provinciale, soit 7085, 3e avenue ouest, Charlesbourg (Québec) G1H 6H9.

Si je puis vous être utile, c'est avec plaisir que je le ferai.

Cécile Labrecque
Secrétaire provinciale

CONTRE LES SACRES

Voici les propos que nous tient une lectrice de 58 ans: « Je vous félicite pour le courrier. C'est la première fois que j'écris, parce que je veux répondre à Mme Fabiola Landry. Je partage son avis et je suis aussi très choquée de ces sacres à la télévision. »

Pour ma part, je crois que la meilleure manière pour faire arrêter ces abus c'est de réagir comme je l'ai fait moi-même. Après l'une des émissions du Temps d'une Paix où j'avais entendu des sacres, j'ai écrit directement à Radio-Canada, C.P. 6000, à Montréal. Je leur ai dit exactement ce que je pensais, cela m'a soulagée.

Je continue de me demander pourquoi nous les Québécois nous nous moquons ainsi des belles choses de Dieu. Pourquoi ne pas le remercier pour notre liberté et notre paix?

Merci de vos propos, chère madame. Ce qu'il faut pour convaincre les magnats des communications, radio, journaux, télévision, ce n'est pas uniquement une lettre, ce sont plusieurs, qui viennent frapper sur le même clou. Merci d'avoir écrit.

POUR UNE AMIE DE MATANE

Une correspondante du Bas-St-Laurent aimerait avoir des patrons de tapis crochétés, des pièces murales. Elle voudrait savoir s'il existe des brochures où l'on enseigne ces techniques. Merci à ceux qui voudront la dépanner.

PETITES DÉNICHEUSES

L'oeuvre des « Petites dénicheuses » a besoin de vous. Ce groupe communautaire vient en aide aux citoyens démunis et sans ressources. Il sollicite la générosité du public pour tous accessoires: meubles, vêtements, articles ménagers et utilitaires et en acceptant tous dons, quelle qu'en soit la nature. Les « Petites dénicheuses » ont aussi comme objectif de mettre sur pied une maison d'accueil pour adolescents délaissés et sans recours. Elles font la cueillette à domicile. Pour les rejoindre le numéro de téléphone est (514) 270-

Doigts agiles, cœurs légers



624



982



586

624 — Veste attrayante en deux couleurs. Tailles 38 à 44 incl. Prix: 3,25 \$ plus 75 cts frais de poste.

982 — Crochetez ce gilet quatre couleurs, idéal avec jupes ou pantalons. Tailles 8 à 14 incl. Prix: 3,25 \$ plus 75 cts frais de poste.

586 — Brodez des fleurs et des motifs pour donner une touche personnelle à votre lingerie. Prix: 3,25 \$ plus 75 cts frais de poste.

Adresser vos commandes à *La Terre de chez nous*, Service des Patrons, 109 Crockford Blvd., Scarborough, Ont. M1R 5B4. Écrire en LETTRES MOULÉES, vos NOMS et ADRESSES. Les patrons ne sont disponibles que dans les tailles mentionnées, n'oubliez pas de spécifier le numéro. Nous ne sommes pas responsables de l'argent envoyé tel quel, dans les enveloppes. S.V.P. utiliser un mandat de poste. Nos patrons sont en anglais, avec lexique français. IMPOR- TANT: Les timbres-poste ne sont pas acceptés.

2297 ou 527-0459. On vous remercie de votre générosité.

RACONTE LE JOUR VÉCU...

Un jour, une journée, longueur de vie, entrepris dans la confiance, sans méfiance. Depuis, femme d'ici; oubliée la fille d'ailleurs. Aujourd'hui de la terre; pourtant celle du béton encore hier.

Au matin de cette vie, m'éveiller et renaître passionnée de pouvoir y participer.

Vivre et respirer au même rythme que le matinier. Créateur conscient de cette renaissance.

Sonnent les matines. Résonnent en écho les voix enfantines.

Au clair matin entreprendre de donner ou d'offrir, tour à tour d'extirper ou de prendre aux animaux ce qu'ils ont à rendre. Faire vivre et respirer au même rythme que le matinier. Créateur conscient de l'alliance.

Sonne l'Angélus. Résonne en écho le vent tel un Stradivarius.

En matinée entreprendre de virer et chavirer cette terre de l'existence qui promet de donner et d'offrir afin que nous puissions extirper et prendre.

Faire revivre et respirer au même rythme que le matinier. Créateur conscient de la dépendance.

Sonne l'Angélus à nouveau. Résonne en écho l'appel des animaux.

En soirée entreprendre de réaliser, de comprendre cette entreprise toute-puissante. S'informer et apprendre à calculer sa subsistance; envisager tour à tour de l'abondance ou de la décadence.

Survivre et respirer au même rythme que le matinier. Créateur conscient de la survivance.

Le jour s'achemine vers la nuit longueur d'une autre vie.

Matinier, tu dors... Derrière mes paupières s'exaltent mes pensées; grandie d'avoir existé.

Rêver qu'au matin, telle Vénus, l'étoile matinier; Renaître et respirer au même rythme que le matinier.

Eugénie

DES FLEURS

Q/ J'ai eu la douce surprise en lisant « Histoire de Femmes », d'apprendre que les seuls écrits sans fautes sont ceux des femmes de quarante ans et plus. Merci pour ces fleurs, je m'empresse de les cueillir, même si mes écrits ne sont pas libres de fautes. Ces fleurs sont offertes à mes compagnes qui ont fréquenté l'école normale de Gaspé ou Carleton.

Je n'ai pas eu cette chance — j'ai quitté l'école à l'âge de treize ans — pourtant j'ai eu le privilège d'écrire des textes dans un livre intitulé « Regard sur le passé » qui a été publié. On lit ce livre à Montréal, un prêtre de Sorel l'a lu, on le lit également sur la Côte-Nord et en Gaspésie. C'est pour moi une joie profonde d'établir un lien de communication avec les lecteurs. Je pense, chère madame, que c'est un sentiment réciproque. Je pense que les petites écoles de rang nous ont donné une formation valable; j'ai des tantes de 72 ans, 76 et même 80 ans qui écrivent un français quasi parfait, en gros, elles savent encore les réponses du catéchisme, n'est-ce pas merveilleux!

Fabiola

R/ Je partage votre émerveillement devant la capacité des femmes de 40 ans et plus de savoir écrire et d'afficher un savoir qui peut faire honte à beaucoup plus jeune et d'une certaine façon à beaucoup plus « instruit ». Que d'universitaires aujourd'hui sont incapables de traduire clairement leur pensée, aussi bien écrite qu'orale. Je reconnais en vous une correspondante régulière de nos colonnes et vous félicite de votre savoir-faire. Plusieurs des nôtres qui n'ont fréquenté que l'école de rang affichent eux aussi un savoir plus que convenable. Rendons hommage ensemble à nos maîtresses d'école qui elles, pour la plupart, sortaient des écoles normales. Tout n'était pas mauvais dans ce vieux système que l'on a à une certaine époque tant décrié. Merci de vos commentaires.

LE QUÉBEC AGRICOLE

Une formation initiale s'impose pour la relève*

La formation, un outil indispensable en agriculture

□ *Cet article est le deuxième d'une série de trois préparés par la Direction de l'enseignement en agro-alimentaire du MAPAQ qui visent à faire valoir l'importance de la formation professionnelle en agriculture ainsi qu'à présenter quelques moyens de formation mis à la disposition du milieu agricole.*

En tant qu'agricultrice et agriculteur, vous avez investi beaucoup d'énergie pour mettre sur pied une exploitation agricole qui fait votre fierté. Vous espérez que vos enfants prendront la relève et pour les aider à jouer ce rôle important, vous leur avez montré tout ce que vous savez. Que pouvez-vous faire d'autre?

Le témoignage de la famille Caron

Maurice Caron exploite avec ses deux fils, Bruno et René, une ferme laitière de 104 hectares (260 acres) à Saint-Roch-des-Aulnaies, localité située à environ 130 kilomètres à l'est de Québec. Ces éleveurs Ayrshire possèdent un troupeau de 125 têtes dont 65 vaches en lactation (MCR 194-186).

Maurice Caron affirme qu'une bonne formation est un excellent moyen pour un(e) jeune d'augmenter ses chances de réussite en agriculture. Il parle en connaissance de cause puisque avant de s'établir, il a jugé bon de se donner la formation la plus complète possible en agriculture. C'est ainsi qu'en 1939, il s'absentait de la ferme familiale pendant plusieurs mois pour suivre un programme d'études pour futurs agriculteurs à l'École Supérieure d'Agriculture à La Pocatière.

Suivant l'exemple du père, Bruno et René décidaient à la fin de leurs études secondaires de s'inscrire à l'Institut de technologie agro-alimentaire de La Pocatière. Après deux années de cours réguliers, ils ont obtenu un diplôme d'études collégiales (DEC) en Gestion et exploitation d'entreprise agricole (GEEA).

René apprécie particulièrement les notions acquises en gestion, qui l'amènent à faire de meilleurs choix. Par ailleurs, Bruno affirme que la formation technique reçue l'aide à mieux planifier les divers travaux dont il a la responsabilité. De plus, s'il a besoin d'information, il sait maintenant où aller pour trouver réponse à ses questions.

Selon leur programme d'études, Bruno et René devaient effectuer un stage de plusieurs semaines dans une autre ferme. Ils ont trouvé cette activité très intéressante et qui leur a apporté de nouvelles idées. Cela leur a permis de prendre un certain recul par rapport à la ferme familiale.

Ces deux diplômés sont également très actifs dans leur milieu: Bruno est présentement directeur d'un groupe de relève dans sa région alors que René est président du Club Ayrshire de l'Est du Québec. C'est probablement à l'école qu'ils ont développé le goût et certaines aptitudes pour de tels engagements.

René est persuadé que les jeunes qui auront eu la formation complète avant de

s'établir ne le regretteront pas. Pour Bruno, une bonne formation professionnelle est un des meilleurs investissements en agriculture.

Les programmes réguliers

La profession d'agriculteur(trice) est une des plus exigeantes. En plus de manifester des habiletés en mécanique et en construction et de maîtriser les plus récentes techniques dans le domaine des cultures et de l'élevage, l'agriculteur(trice) doit être un(e) véritable gestionnaire d'entreprise.

Les établissements d'enseignement ont conçu des programmes d'études pour la relève agricole. Certains cégeps et les ITA offrent le programme Gestion et exploitation d'entreprise agricole (GEEA) qui mène à un diplôme d'études collégiales (DEC). Ce programme régulier d'une durée d'environ deux ans et demi est un des plus complets. D'autre part, certaines polyvalentes dispensent le programme Agro-technique. Ce programme régulier, qui conduit à un diplôme d'études professionnelles (DEP), dure environ un an et demi.

Le réseau d'établissements

De Matane dans le Bas-Saint-Laurent à Ville-Marie au Témiscamingue, d'Alma au Lac-Saint-Jean à Coaticook dans les Cantons de l'Est, on dénombre 23 établissements d'enseignement qui offrent des programmes réguliers pour la relève agricole.

Le ou la jeune qui envisage d'acquérir une bonne formation professionnelle n'a que l'embarras du choix. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, il n'y a qu'une faible proportion de la relève agricole qui opte pour une formation initiale. Tout laisse croire que plusieurs préfèrent travailler sur la ferme et s'en remettent plutôt à l'éducation des adultes (cours à mi-temps, cours par correspondance, etc.). En raison de leur manque de disponibilité, il leur sera cependant bien difficile d'acquérir une formation professionnelle vraiment complète.

Jacques Boucher, agronome
direction de l'enseignement en agro-alimentaire
MAPAQ

DRUMMONDVILLE:

Journées agricoles 1987

Se déroulant sous le thème «À votre service», les journées d'information agricoles, organisées par le personnel de la région 4 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, en collaboration avec le Conseil régional des sociétés d'agriculture, auront lieu les 11, 12 et 13 février 1987, au Centre culturel de Drummondville, situé au 175, rue Ringue.

La première journée, le 11 février, portera sur la gestion. Des sujets d'actualité y seront traités, tels que les contingents de production, la gestion d'un parc de machinerie et la communication et le stress.

La seconde journée, le 12 février, les participants(es) entendront des conférences sur les nouveautés en grandes cultures: de l'informatique jusqu'au contrôle de la nappe en passant par la culture du canola, du soya et de la fève.

Durant la journée du 13 février, les conférenciers aborderont les développements récents dans le domaine de l'alimentation des hautes productrices et des hormones de croissance. Le choix des animaux de remplacement sera également discuté.

Somme toute, ces journées s'annoncent des plus intéressantes pour les agricultrices, les agriculteurs, la relève et les intervenants(es) du milieu agricole.

Ferme Garon et Fils

Liste des établissements d'enseignements

Secondaire

- École de Sainte-Croix
- Polyvalentes
- Wilbrod Dufour (Alma)
- Normandin

- Charlesbourg
- Saint-Anselme
- La Pocatière
- Jean-Provencher (Nicolet)
- La Frontalière (Coaticook)
- Germain-Ostiguy (Saint-Césaire)
- Massey-Vanier (Cowansville)
- Hyacinthe-Delorme (Saint-Hyacinthe)
- Marcel-Raymond (Ville-Marie)
- Louis-Riel (Montréal)

Collégial

- Cégeps
- Matane
- Lévis-Lauzon
- Alma
- Victoriaville
- Saint-Jean
- Joliette
- Lennoxville

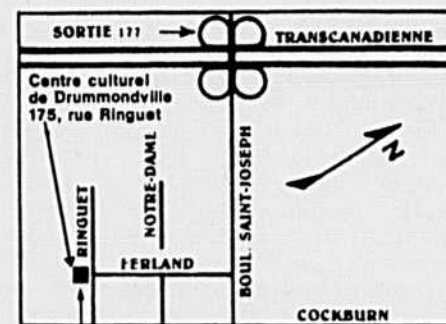
• Collège Macdonald

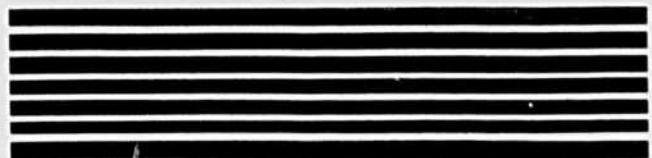
- ITA
- La Pocatière
- Saint-Hyacinthe

Pour obtenir plus d'information sur les programmes offerts vous pouvez vous procurer la brochure **Votre formation agricole un bon investissement** aux bureaux de renseignements agricoles.



René, Bruno et Maurice Caron





L'artérite virale équine : la vigilance s'impose

□ **Récemment, la Direction de la santé animale du Ministère apprenait l'existence d'un foyer d'artérite virale équine dans l'Ouest canadien. Il y aurait également quelques cas ailleurs aux pays. Sans s'en inquiéter outre mesure, les éleveurs québécois doivent être vigilants afin d'éviter que la maladie se propage à leurs chevaux.**

L'artérite virale équine est une maladie contagieuse causée par un virus, comme son nom l'indique. Lors d'épidémies, peu de chevaux malades meurent; les pertes proviennent plutôt des avortements fréquents chez les juments infectées.

Des chevaux de tout âge peuvent contracter cette maladie. Ils manifestent alors de la fièvre, un écoulement nasal, des larmoiements et, occasionnellement, une toux et même une respiration difficile. À ces signes s'ajoutent une baisse ou perte d'appétit accompagnée quelquefois de douleurs à l'abdomen et même de diarrhée. On peut également observer de l'enflure localisée surtout au niveau des membres.

Si la maladie est peu sévère, la guérison de l'animal est possible de 3 à 8 jours plus tard. Cependant, les juments gestantes depuis 160 à 300 jours peuvent avorter de 12 à 30 jours après leur infection même si elles n'ont manifesté aucun signe de maladie au préalable.

Un équin atteint d'artérite virale est capable d'éliminer des virus durant 8 à 10 jours par ses sécrétions nasales, son urine et les tissus et liquides qu'il a ex-

pulsés lors d'avortement. Il peut alors infecter les autres chevaux qui viennent en contact avec ses substances, d'où l'importance des mesures de prévention.

Les symptômes de l'artérite virale équine ressemblent cependant à ceux de plusieurs autres maladies. Pour confirmer son diagnostic, après examen clinique de l'animal malade, le vétérinaire peut faire analyser un échantillon de sang à un laboratoire spécialisé.

Bien que le traitement médical soit sous la responsabilité du vétérinaire praticien, l'éleveur joue un rôle primordial pour prévenir et arrêter la dissémination de cette maladie. L'observation régulière de ses chevaux lui permet de constater rapidement la présence de signes de maladie. En le signalant à son vétérinaire, l'éleveur pourra contribuer au diagnostic précoce de la maladie.

De plus, en raison du potentiel de contagion de l'artérite virale, il est important d'isoler les chevaux malades afin d'empêcher leur contact avec les chevaux sains. La transmission de la maladie peut également s'effectuer d'un cheval à l'autre par contact indirect, donc par l'intermédiaire d'objets. Les précautions générales à prendre dans le cas de maladies contagieuses doivent être suivies à la lettre surtout si l'écurie abrite des juments gestantes.

Pour avoir plus d'informations sur l'artérite virale équine, sa prévention et les risques dans votre région, vous pouvez consulter votre vétérinaire praticien.

Hélène Jolicoeur, d.m.v.,
service de la programmation et de la coordination. Direction de la santé animale.

Journées d'information dans l'Estrie

□ **Nous vous présentons cette semaine la 2^e et dernière partie du programme des journées d'information et de vulgarisation sur différentes productions animales, organisées par la Direction régionale 05 en collaboration avec les bureaux de renseignements agricoles de l'Estrie.**

« Le lapin »

DATE: Le mardi 17 février 1987
ENDROIT: Salle de conférence, bureau régional du Ministère, 4260, boulevard Bourque, Rock-Forest (Québec) 563-3383

9:30 Inscription et présentation
10:00 Programme de contrôle de la production cynicole
10:45 Pause
11:00 Résultats des expériences SPF
11:45 Dîner libre
13:30 Introduction de production de techniques nouvelles, et évolution du troupeau
14:15 Pause
14:30 Mise en marché du lapin de chair
15:30 Clôture des activités.

« Le porc »

DATE: Le mercredi 18 février 1987
ENDROIT: Restaurant M.J's, 150, rue St-

Jacques, Granby (Québec) tél. 378-2328
9:15 Inscription et présentation
9:30 Acide folique, son influence sur la taille de la portée
10:30 Hormone de croissance: situation actuelle
11:30 Communication courte sur les tensions parasites dans les élevages de porcs
12:00 Dîner libre
13:30 Nouveau programme d'évaluation génétique des porcs commerciaux
14:15 Point de vue sur le libre-échange
15:15 Clôture des activités

NOTE: Les personnes intéressées à participer à cette journée spéciale sur le porc doivent s'inscrire immédiatement auprès du bureau de renseignements agricoles de Granby, tél. (514) 375-3443.

« Le mouton »

DATE: Le vendredi 20 février 1987
ENDROIT: Salle de conférence, Pavillon Sévigny, Station de recherches, Agriculture Canada, Lennoxville (route 108) (Québec) 565-9171

9:15 Inscription et présentation
9:30 Mot de bienvenue
Léonel Bombardier, agronome, directeur régional MAPAQ, Rock-Forest
9:40 Projet pilote d'insémination ovine: résultats et perspectives

Organisé par le CPAQ:

Colloque sur la viande bovine

□ **Le Comité viande bovine du Conseil des productions animales du Québec vous invite à son colloque sur « La viande bovine au Québec, sa place et son avenir ». Il aura lieu le 4 mars 1987, au château Frontenac à Québec.**

Programme:

8:00 Inscription, salon Verchères.
9:00 Ouverture du colloque, salle de bal Hélène Rochon, présidente du colloque.
Modérateur: Orance Mainville
9:15 Sommes-nous compétitifs?
Conf.: Charles Bachand
Coll.: Orance Mainville
Norbert Dubé
9:55 L'exigence du consommateur pour la viande bovine.
Conf.: Guy Massé
10:35 Pause-café
11:00 Forum: De quelle façon les différents participants de la production bovine s'ajustent-ils aux besoins du marché à l'intérieur de leur secteur d'activité?
Sect. vache-veau: Serge Saint-Pierre
Sect. engraissement: Jean Van Gennip
Sect. abattage: Les Abattoirs Labbé Inc.
12:00 Déjeuner
Modérateur: Hilaire Saint-Arnaud
13:30 Produire du boeuf au Québec: Des ajustements s'imposent.

Conf.: Gaétan Bélanger
Coll.: Lauréat Lepage
Yvan Lusignan
Orance Mainville

14:10 Supplémentation des ensilages à la farine de poisson pour la croissance et l'engraissement.
14:15 L'intégration de la finition au vache-veau, un modèle rentable
C.R.: Coll.: R: Paul-René Ayotte
Conf.: Robert Berthiaume
15:30 Clôture de la journée, M. Gaston Grammond, sous-ministre adjoint de la planification, de la recherche et de l'enseignement.
16:00 Cocktail.

Participation

Pour vous inscrire, veuillez remplir le formulaire ci-joint et le retourner accompagné d'un chèque de 25 \$ émis à l'ordre du ministre des Finances du Québec, en date du 4 mars 1987. Aucun remboursement ne sera effectué.
Cette somme couvre les frais d'inscription, de déjeuner, de documentation et de cocktail.

Les employés(es) du MAPAQ qui fourniront une preuve d'autorisation de la part de leur supérieur(e) immédiat(e) n'auront pas à débours les frais d'inscription.

Pour assurer votre participation, nous vous demandons d'envoyer votre inscription avant le 20 février 1987, à l'adresse suivante:

Colloque sur la viande bovine
Conseil des productions animales du Québec, 200-A, chemin Sainte-Foy, 2^e étage, Québec (Québec) G1R 4X6. ■

Nom: _____ Prénom: _____
Adresse: _____ Code postal: _____
Téléphone: bur.: () _____ rés.: () _____
Profession: _____ Secteur d'activité: _____
Pour les employés du M.A.P.A.Q.: _____
Signature du supérieur immédiat

Ne manquez pas l'émission:

« LES VIVRES DU QUÉBEC »

Sur les ondes de Radio-Québec le mardi 10 février, à 20h30 et en reprise le jeudi 12 février, à 16h30.



Dossier sur l'agneau:

Une viande à découvrir pour sa saveur et qui s'apprête de multiples façons. Nous verrons plus particulièrement comment se prépare un méchoui à la mode arabe.

Chronique historique:

« Le temps des sucres »: une activité saisonnière des plus typiques au Québec.

Chronique alimentaire:

« Les produits légers »: comment se retrouver dans tous ces produits qui affichent le mot « léger » sur l'étiquette.

Le Québec agricole est publié chaque semaine dans *La Terre de chez nous*. La rédaction est faite par la Direction des communications en collaboration avec les divers services du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.
Rédacteur en chef: André Delage

LIBRE—ÉCHANGE

Inquiétude au Bas-St-Laurent

200 producteurs, qui dans certains cas ont parcouru plus de 100 milles pour se rendre à Sainte-Luce, ont écouté avec attention la conférence sur le libre-échange et l'agriculture donnée par Yvon Proulx.

À leur arrivée, plusieurs pensaient que les États-Unis avaient des leçons à nous donner en matière d'efficacité et de productivité en agriculture. À leur départ, ils étaient fiers des performances de l'agriculture québécoise mais très inquiets des surplus considérables de produits agricoles entreposés aux USA et de la surcapacité de production de nos voisins.

Pendant l'exposé d'Yvon Proulx l'inquiétude des producteurs grandissait en constatant l'instabilité des revenus des producteurs américains, malgré un soutien gouvernemental supérieur de près de 50 % à ce que les agriculteurs québécois reçoivent.

Après avoir expliqué qu'en situation

de libre concurrence, c'est le plus gros partenaire qui dicte les règles du jeu, le conférencier a demandé aux participants s'ils voulaient embarquer dans le jeu américain? Comme on s'en doute aucun producteur n'était intéressé.

Ce petit exercice a fait prendre conscience à plusieurs que malgré les années difficiles que vient de traverser l'agriculture québécoise, la discipline et les instruments collectifs que se sont donnés les producteurs québécois ont permis de maintenir une stabilité relative

comparativement à ce que vivent les producteurs du reste du Canada et des États-Unis.

Les participants ont bien compris également que c'étaient ces outils qu'ils se sont donnés qui sont remis en cause dans les négociations pour le libre-échange.

Comme c'est toujours le cas dans ces circonstances, André Plourde le député conservateur de Kamouraska-Rivière-du-Loup aux Communes s'est fait rassurant. Il a vanté les mérites de la classe

agricole et de la participation de messieurs Jacques Proulx et Jacques Boucher au Comité consultatif qui formule les suggestions aux négociateurs du libre-échange. Il a rappelé la promesse de M. Mulroney voulant qu'il n'y ait jamais d'entente de libre-échange qui soit conclue entre les deux pays si elle n'est pas profitable à l'ensemble des Canadiens.

Malgré la conviction de M. Plourde, plusieurs participants sont demeurés sceptiques.

LES SABOTS DE LA GLOIRE

TEXTES GUY LAINE
DESSINS DESROCHERS



Bref...

Taux de change

Le Canada ne pourrait pas vivre isolé des autres pays. Ainsi, il importe des produits alimentaires qu'il ne peut produire, ou à un moment où il ne peut en produire. Inversement, il exporte des aliments vers des pays qui vivent des situations semblables. Ces échanges s'effectuent sur une base monétaire. Et comme les différentes monnaies n'ont pas la même valeur, il existe des règles pour les mettre sur une base commune et permettre ainsi la vente d'aliments entre les pays. Ces « principes monétaires » ont aussi un prix, qui se répercute à la consommation.

Cet aperçu de l'ensemble des interactions du prix des aliments n'est certes pas des plus complets, mais il esquisse néanmoins un portrait rapide de la situation. Il nous aide à comprendre ce qui influe sur l'établissement du prix d'un aliment. Ainsi, avant de réagir devant un prix qui semble trop élevé, il serait peut-être bon de se rappeler toutes les étapes franchies par cet aliment avant qu'on puisse le consommer.

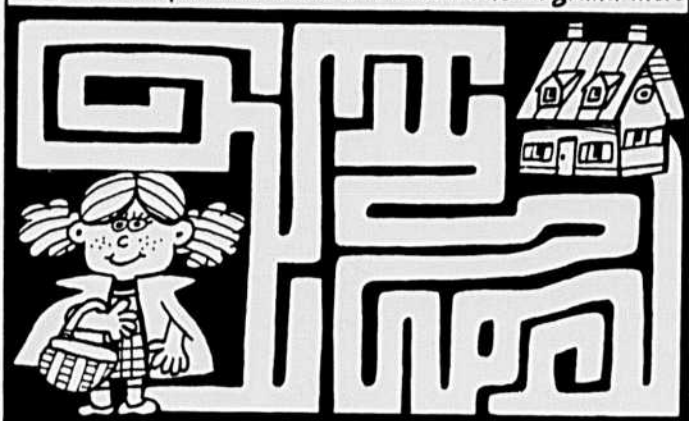
LES PRODUCTIONS SPÉCIALISÉES VOUS INTÉRESSENT?

- ☐ Fèves blanches
- ☐ Fèves de couleurs
- ☐ Pois à soupe
- ☐ Féveroles
- ☐ Sarrasin

Suivi technique
Semences et contrats pour 1987 disponibles

HARIBEC Inc.
(514) 782-2695

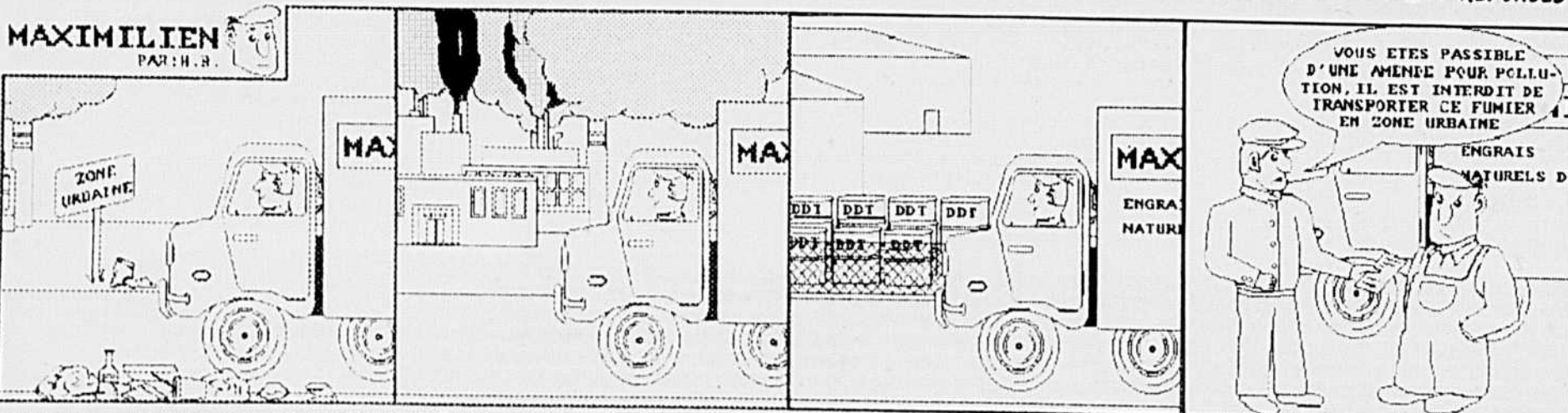
3 Aide LE PETIT CHAPERON ROUGE à trouver la route qui la conduira à la maison de sa grand-mère



4 Forme le mot et tu sauras que la GRENOUILLE fait partie de la famille des...



4 - Amphibiens
1 - Dessin 2 - Le kangourou





FISCALITÉ ET COMPTABILITÉ en agriculture

par Réal Chapados, c.a.



Procédures générales à la formation d'une société civile ou compagnie agricole :

Les modifications à la loi sur la mise en valeur des établissements agricoles augmentant la subvention de 8 000 \$ à 15 000 \$ amènent du travail à beaucoup de gens car un très grand nombre de fermes agricoles veulent changer la structure légale de leur entreprise. Quoique les transferts parents-enfants se poursuivent, les demandes s'arrêtent principalement sur la formation de sociétés civiles ou compagnies agricoles.

La plupart des gens intéressés, veulent avant d'agir connaître le processus afin de ne rien oublier et de surtout rencontrer la bonne personne dans le bon moment. Des sessions de formation sont même organisées pour regrouper les personnes attirées et leur transmettre le cheminement recommandé.

Rapport d'évaluation

Le rapport d'évaluation détermine la juste valeur marchande (J.V.M.) des biens transférés. Théoriquement, la juste valeur marchande est le prix qu'un acheteur libre, dans un marché libre, dans un espace de temps raisonnable, est prêt à donner à un vendeur libre de toutes contraintes.

À une date la plus proche de la transaction, déterminer les éléments transférés à la nouvelle société ou compagnie accompagnés de la valeur marchande constitue le point de départ quantitatif dans un dossier. Les items les plus retrouvés sont: les fonds de terre, les bâtiments de ferme, les équipements, le matériel roulant, le troupeau, le quota et les parts sociales de coopératives. La maison peut également être transgée. Ces données se retrouvent à la section « allocation » dans le contrat notarié, sur les formules de roulement prescrites par les ministères provincial et fédéral pour appliquer votre choix fiscal et dans le bilan d'ouverture de la société ou de la compagnie. Établi par un évaluateur agréé, par un agronome ou par l'agriculteur lui-même, il revêt une certaine importance due au fait que les futurs états financiers extensionneront les données initiales. Il n'est pas avantageux de surevaluer ou sous-estimer la juste valeur marchande. La surévaluation produit dans une compagnie une taxe sur capital plus élevée payable au ministère du Revenu lorsque le capital versé est supérieur à 300 000 \$. Une sous-estimation ne démontre pas la valeur nette de la compagnie et certains créanciers pourraient se montrer réticents à une nouvelle demande d'emprunt. Il faut mentionner la possibilité de comptabiliser les actifs transgés à leur valeur comptable réduisant le paiement annuel de la taxe sur le capital. Sur ce

point les avis sont forts partagés mais cette méthode de comptabilisation peu utilisée constitue une des quatre politiques permises par l'ordre des comptables agréés du Québec.

Votre comptable

La situation idéale préconise une discussion depuis plusieurs années, afin de planifier et créer une valeur optionnelle du troupeau pour confronter des problèmes fiscaux possibles aux roulements des actifs. Des formations de société ou compagnie existent sans cette planification et il revient à votre comptable de vous aviser de la possibilité d'impacts fiscaux.

Une rencontre avec votre comptable est donc à faire avant votre notaire. Vous ayant conseillé sur votre rapport d'évaluation, il est responsable de remettre tous les renseignements quantifiables à votre notaire. Ils sont dans l'ordre:

- l'allocation soit la répartition de la juste valeur marchande.
- l'imputation des contreparties:
 - dans une compagnie, ce sont les dettes transférées, dans les actions à émettre et le billet.
 - dans une société, ce sont les dates transférées, le billet et l'avoir des membres.
- le choix fiscal:
 - il est la somme convenue fédérale et provinciale pour chaque item du rapport d'évaluation afin de réduire votre impact fiscal. Les formules de roulement requises pour appliquer votre choix sont généralement expédiées par votre comptable.

La meilleure date de fin d'exercice choisie est également communiquée au notaire.

De plus, une liste comprenant les équipements, matériel roulant, troupeau, numéro de lots des fonds de terre et les dettes existantes au transfert facilite la tâche du notaire. Cette énumération sert à corroborer les éléments transgés et est annexée au contrat.

Votre notaire

Une fois votre choix de notaire arrêté, vous pouvez l'aviser de votre intention de recourir à ses services professionnels pour préparer vos contrats. Il peut alors vous ouvrir un dossier et commencer son travail de recherche. Il vous rappellera l'obligation de rencontrer votre comptable, car les éléments quantitatifs et la planification fiscale sont de la compétence.

Lors de la formation de société civile agricole, occasionnellement les producteurs et productrices demandent en

même temps à l'Office du crédit agricole un nouveau prêt. Le notaire doit alors préparer un projet de formation de société et l'expédier à l'O.C.A. Plusieurs d'entre eux, incluent dans le projet les données représentant la juste valeur marchande des biens transférés. D'autres préparent le projet sans chiffre.

Lors de la formation de compagnie agricole, la demande de statuts de corporation se fait par un notaire ou un avocat. Une discussion est préférable entre ce dernier et le comptable pour s'assurer de la complémentarité des actions disponibles à l'émission.

Dans les deux cas, le notaire se chargera de la validité des transferts de prêts et l'assumption des responsabilités se fera par la nouvelle entité légale.

L'Office du crédit agricole

Les représentants de l'O.C.A. sont au courant de la transaction des deux façons. Une demande d'emprunt au moment de la formation de la société ou compagnie les obligent à ouvrir un dossier et à enclencher le processus habituel. Sinon, il est obligatoire de posséder leur autorisation au transfert de votre prêt à la nouvelle entité. Dans les deux cas, l'O.C.A. est impliqué dans la transaction. Un seul cas nous permet de ne pas mettre au courant cet organisme, c'est que vous n'avez pas de prêt et vous en n'avez pas besoin...

J'espère que cette rubrique vous aidera et vous facilitera la compréhension du processus de formation de société civile ou compagnie agricole.

Bref...

La culture en pente

* Partout autour du monde, les terres arables se font de plus en plus rares et les bouches à nourrir plus nombreuses. Les paysans sont forcés de déboiser les pentes pour cultiver, participant ainsi à l'érosion accélérée du sol.

* Des techniques agro-forestières permettent de créer des terrasses naturelles dans les pentes: une méthode simple pour préserver les sols montagneux de la destruction tout en fournissant des produits agricoles.

* L'agroforesterie (la plantation délibérée d'arbres dans les champs de culture) participe à la protection des sols arables du Kenya, en Afrique de l'Est.

**CENTRE
ANTI-POISON
DU QUÉBEC**



1-800-463-5060

(sans frais)

Toute demande concernant le sujet traité dans la présente chronique ou toute suggestion sur un sujet de chronique peut être adressée à «Fiscalité et comptabilité en agriculture», La Terre de chez nous, 555, boul. Roland-Therrien, Longueuil (Québec) J4H 3Y9.

* L'auteur est directeur du Service d'impôt et de comptabilité à la Fédération de l'UPA du Bas-St-Laurent.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

NUTRITIONNISTE

Spécialisée en nutrition animale, notre compagnie, un important fabricant de micro-prémélanges, est à la recherche d'un nutritionniste pour apporter une assistance technique auprès de sa clientèle du Québec.

Le candidat choisi relèvera du directeur des ventes du Québec.

Le candidat devra posséder de préférence une maîtrise en nutrition animale ou un B.Sc. en sciences agronomiques avec un minimum de 2 ans d'expérience pertinente et être bilingue.

Nous offrons aux candidats, répondant à ces critères, un salaire à la mesure de leur expérience, une automobile et d'excellents avantages sociaux.

Les postulants peuvent adresser leur curriculum vitae à:



COLBORN-DAWES CANADA LTD.
a/s de M. Paul-André Mainville
Directeur des ventes
7954, Saint-Étienne,
Mirabel (Québec) J0N 1K0

P.S.: Ce poste s'adresse au personnel masculin et féminin.
La date de fin de réception des curriculum vitae est le 20 février 1987.



LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC

recherche les services d'un
INSPECTEUR

L'inspecteur travaille sous la direction du Directeur du contingentement; Il rencontre les personnes concernées dans la production avicole pour les besoins de ses enquêtes;

Il prépare les dossiers d'enquêtes;

Il représente la Fédération auprès des producteurs et explique les dispositions du Règlement sur les quotas;

Il vérifie les livraisons d'oiseaux aux abattoirs avicoles; etc.

Exigences: Excellente connaissance du milieu avicole;
Facilité de communication.

Lieu de travail: À travers le Québec.

Il doit se rapporter hebdomadairement au bureau, à Longueuil.

Salaire: À déterminer.

Ce poste est ouvert aux femmes et aux hommes.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur offre de services avant le 20 février prochain, à l'adresse suivante:

Fédération des producteurs de volailles du Québec
555, boulevard Roland-Therrien
Longueuil (Québec) J4H 3Y9

CARTES D'AFFAIRES

ST-GERMAIN, BEAUDOIN

COMPTABLES AGRÉÉS

• Vérification • Comptabilité • Fiscalité • Finance • Traitement informatique

984, de Callières, BOUCHERVILLE (Québec) J4B 7E4

655-2766

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Centre de recherche en agro-alimentaire

par Camille Beaulieu

Impitoyable, le couperet-comptable est brusquement tombé à la mi-décembre: le gouvernement fédéral ne dispose pas actuellement de fonds suffisants pour s'engager dans le financement d'un Centre de recherche agro-alimentaire en Abitibi-Témiscamingue. Après d'innombrables démarches et pressions de cette région pour se doter enfin de structures de recherche en agriculture nordique, la réponse était bien dans la lignée de l'aveu qu'effectuait candidement le ministre régional, Benoît Bouchard, le 30 novembre dernier, à l'établissement des membres du Conseil de recherche agro-alimentaire: il ignorait qu'on pratiquait l'agriculture dans cette région. Et la culture sous-serre des congères alors!

Une réponse qui a du faire l'effet d'une douche froide à la Fédération régionale de l'UPA, au Conseil régional de développement, au bureau régional du MAPAQ, à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, pour lesquels ce dossier est prioritaire. D'une déception aussi, après l'appui fourni le 13 novembre dernier par le ministre Michel Pagé, appui à la suite duquel l'UPA avait jugé que le principe était accepté, il n'était même plus nécessaire de soumettre le dossier au Sommet socio-économique régional.

Mieux au fait des besoins en recherche de leur région, que nos politiciens, les producteurs agricoles d'Abitibi-Témiscamingue ont identifié leurs priorités lors d'une récente consultation ré-

gionale. La palme est évidemment revenue à cette fameuse carte pédologique des sols, (une lacune difficilement explicable alors que d'autres régions en sont à leur deuxième, voire troisième édition) réclamée depuis au moins une décennie, et qui serait semble-t-il en voie de réalisation. En passant l'Abitibi-Témiscamingue est la seule région agricole de la province à ne pas encore disposer de cet outil de travail.

Les producteurs réclament ensuite une étude des critères de qualité, de régie, de manutention et de conservation des fourrages. Une étude aussi pour améliorer les performances animales en

fonction de diètes alimentaires économiques et efficaces. Une évaluation des cultivars et d'espèces qui serait effectuée sous les conditions climatiques particulières à leur région. L'implantation de stations météorologiques, le développement du potentiel céréalière en fonction des caractéristiques biologiques et économiques de l'Abitibi-Témiscamingue, l'amélioration génétique des troupeaux, et enfin le développement du potentiel horticole.

Des besoins, on le voit, immenses et variés, mais qu'il faudra bien satisfaire pour exploiter un jour de façon rationnelle ces 13 000 000 d'acres agricoles, principal réservoir au Québec de fonds de terre, toutes beaucoup moins chères que par exemple dans la vallée du St-Laurent, comme le mentionnait un agronome d'Agriculture Canada, Jean-Jacques Jasmin. La recherche permettrait de mieux délimiter les limites d'exploitation de ce territoire, tout en déterminant les avantages particuliers qu'y rencontrent les productions agricoles.

On sait déjà que les grandes variations de température favorisent les activités physiologiques des plantes. Que les saisons plus courtes et la plus lon-

gue insolation stimulent la photosynthèse, l'accumulation des sucres et la pousse rapide des plantes. Que le climat favorise davantage la production de plantes saines qu'en régions plus chaudes. Enfin, qu'à cause des différences de luminosité et des jours plus longs, les plantes y développent des couleurs plus vertes, de plus grandes concentrations de sucres, de carotides, de vitamines C, et d'énergie, que les plantes cultivées en territoires plus méridionaux.

Bref, affirment les producteurs, agronomes, développeurs de cette région, nous savons que l'agriculture nordique possède de nombreux avantages, donnez-nous les moyens de les étudier. On évalue à quelque 8 millions de dollars (certains vont jusqu'à 30 millions de dollars) l'investissement nécessaire à l'implantation d'infrastructures de recherche agro-alimentaire pour satisfaire aux besoins de l'Abitibi-Témiscamingue. Un outil qui aiderait grandement à mieux connaître les caractéristiques de l'agriculture nordique, quitte s'il le faut pour satisfaire aux critères fédéraux, à mettre barreaux aux fenêtres et agents dans les corridors.

Consultation...

suite de la page 7

l'intervention des organismes agricoles. Ces derniers devront continuer leurs efforts, compte tenu du projet de réforme fiscale annoncé dans le discours du Trône au mois d'octobre.

(c) Commercialisation et commerce

Pour le moment, les organismes agricoles se préoccupent principalement des négociations commerciales. Ils représentent avec force la voix officielle des agriculteurs.

Un comité consultatif sectoriel sur le commerce international a été mis en place en vue d'aviser le ministre fédéral du Commerce extérieur et le négociateur en chef. Ce comité compte trois groupes de travail, dont un sur l'agriculture. Des regroupements de producteurs ont nommé des représentants à ce comité.

(d) Autres dossiers

Les organismes agricoles s'impliqueront activement dans le dossier des pesticides en vue de modifications aux règlements, et dans le dossier de l'environnement en ce qui a trait aux effets en milieu agricole. Certaines modifications prévues à la loi régissant les droits de brevet peuvent affecter le domaine de l'agriculture: donc on suit ce dossier de près.

La conservation des sols est un autre domaine qui suscite beaucoup d'intérêt de la part des organismes agricoles. Les regroupements de producteurs et les gouvernements doivent collaborer pour établir un programme coordonné de conservation des sols.

NOUVELLE SÉRIE 55

Puissance nouveau genre de John Deere, naturellement

Meilleure économie et meilleure performance - en parfaite harmonie: voilà ce que vous obtenez de ces nouveaux tracteurs John Deere. Leur nouveau moteur respire la puissance constante et maintient un couple élevé sur une vaste gamme de régimes. La force à la barre d'attelage peut ainsi augmenter de 20%, sans rétrogradation. Mais ces tracteurs sont pourtant d'une sobriété exemplaire.

Comment? Par une multitude de raffinements apportés au groupe propulseur qui réduisent la consommation de 10%... ou même davantage, selon le travail effectué.

Découvrez cette puissance nouveau genre. Voyez la gamme de tracteurs John Deere de 45 à 55 HP de la nouvelle série 55. John Deere Limitée, 295, rue Hunter, Grimsby (Ontario) L3M 4H5

UN CHOIX DE TOUTE CONFIANCE

